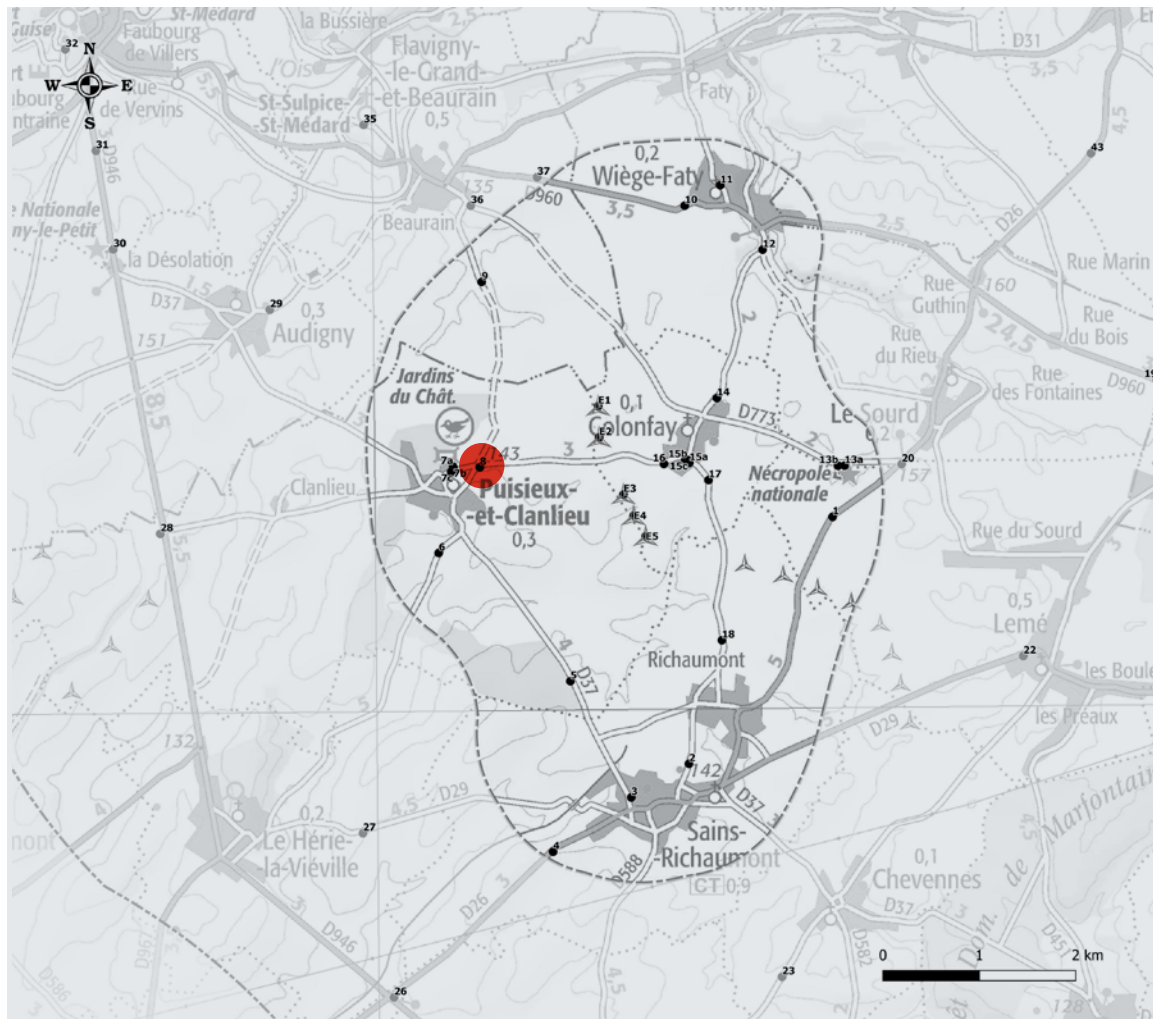




Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°8 - Vue depuis la sortie est de Puisieux-et-Clanlieu



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement
Aménagement du territoire - Energies renouvelables

Novembre 2020

Source : IGN 1000
Copie et reproduction interdites

Légende

- Projet de Colonfay
- Points de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien
- Eolienne en instruction
- Eolienne construite
- Eolienne accordée



Commentaires paysagers

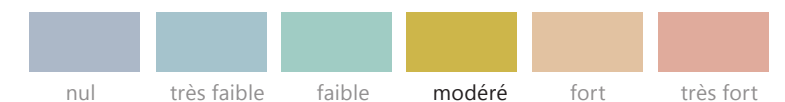
État initial :

A l'est de Puisieux-et-Clanlieu, la départementale 773 effectue une trajectoire horizontale jusqu'à rejoindre Colonfay. Une fois les limites de la ville dépassées, l'axe routier divise en deux parties un paysage homogène constitué d'une vaste étendue enherbée clôturée de fin potelets de bois. A gauche de la voie, la présence d'un talus contraste avec la planéité de la parcelle à droite. La perspective qui suit la route conduit le regard jusqu'à un point haut sur lequel sont présentes plusieurs maisons individuelles. Ces maisons isolées sont accompagnées de masses boisées plus ou moins compactes qui se renforcent vers la gauche, et s'atténuent vers la droite pour laisser place à un horizon faiblement animé en dehors des éoliennes du parc de l'Arc en Thiérache qui se distinguent timidement. A l'extrémité droite de la vue, les boisements reprennent sur une faible ondulation du relief. Aux abords immédiats de la route, plusieurs verticalités (poteaux, lignes électriques) rythment le paysage et complètent la trame formée par les clôtures.

État projeté :

La trajectoire de la départementale offre une vue directe dans l'axe du projet. Cet axe routier qui, plus loin, traverse la zone d'implantation du projet, permet d'apprécier dans un même angle de vue les cinq éoliennes du projet réparties en ligne de part et d'autre de la route. Dans cette perspective, le projet occupe une grande partie du champ visuel, néanmoins, la présence de lignes électriques au premier plan ainsi que les différents cordons boisés constituent des verticalités qui permettent d'équilibrer les rapports d'échelles et d'atténuer l'effet de surplomb. Les éoliennes E1 et E2, située légèrement plus proche dans cet angle de vue apparaissent plus prégnantes, tandis que les éoliennes E3, E4 et E5 sont plus en retrait. La présence de masses boisées et le léger relief qui se place en amont des aérogénérateurs permet d'en atténuer la visibilité. La composition formée par les lignes verticales et les machines crée un équilibre visuel qui favorise l'intégration du projet au sein du paysage.

Impacts



Caractéristiques du point de vue :

Coordonnées L93 : 749067, 6973246

Altitude : 145m

Date de la prise de vue : 17/03/2020 13:42

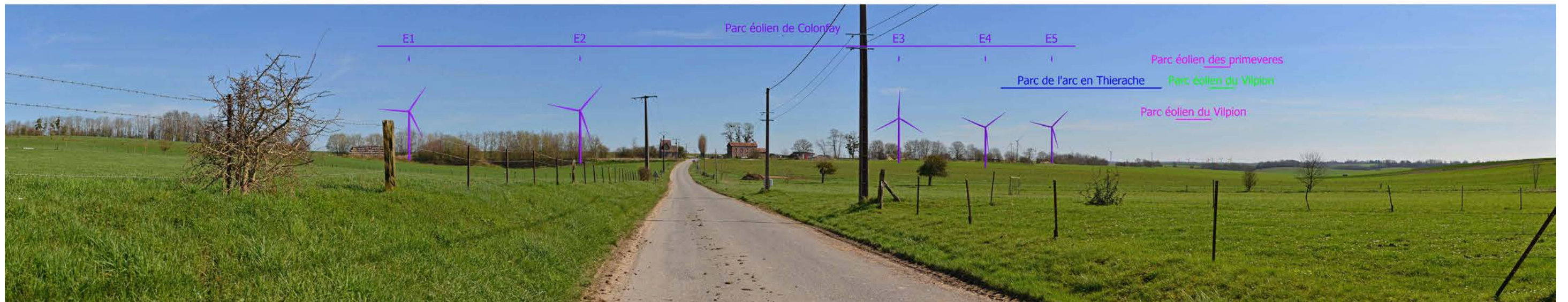
Azimut : 92.1°

Distance à l'éolienne la plus proche : E2 à 1.3km

Vue depuis la sortie est de Puisieux-et-Clanlieu - Vue n°8



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°

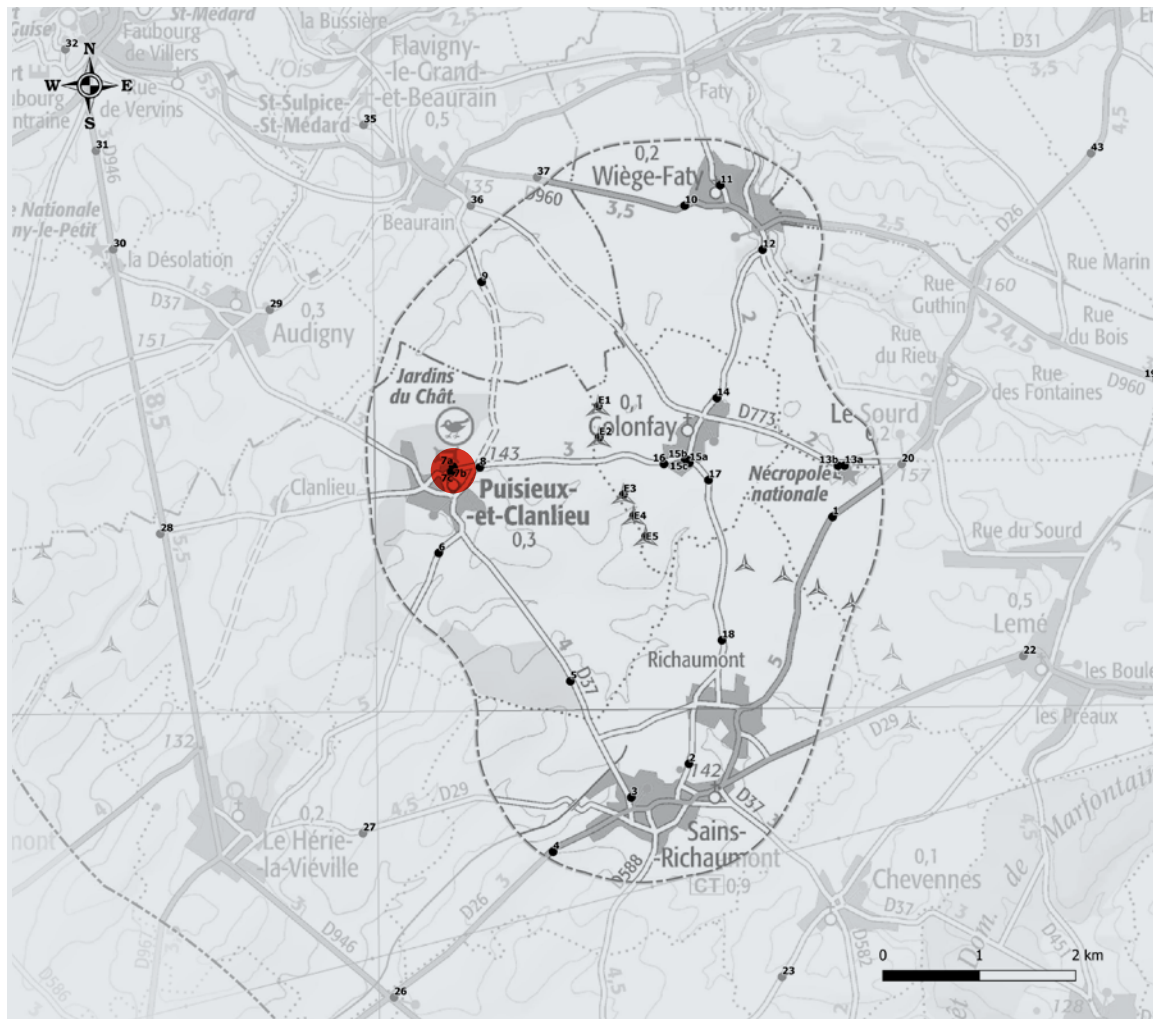


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°7c - Vue depuis la route communale au sud du Château de Puisieux-et-Clanlieu



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement
Aménagement du territoire - Energies renouvelables

Novembre 2020

Source : IGN 1000
Copie et reproduction interdites

Légende

- Projet de Colonfay
- Points de vue
- Aire d'étude**
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Eolienne en instruction
- Eolienne construite
- Eolienne accordée



BD ORTHO® 50 cm IGN



0 250 500 m

Caractéristiques du point de vue :

Coordonnées L93 : 748769, 6973199

Altitude : 155m

Date de la prise de vue : 17/03/2020 13:54

Azimut : 78.3°

Distance à l'éolienne la plus proche : E2 à 1.6km

Le château de Puisieux-et-Clanlieu, situé proche du projet, a fait l'objet d'un focus. Les trois vues suivantes, numérotées a, b et c, présentent la visibilité aux abords de l'entrée du monument historique.

Commentaires paysagers

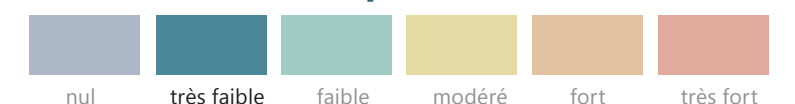
État initial :

Le Château de Puisieux-et-Clanlieu prend position au nord de la ville, dans une zone fortement végétalisée. Au sud, une route communale longe l'enceinte du parc du château avant de rejoindre la D773 en direction de Colonfay. La vue qui s'offre depuis cet axe est cadrée à gauche par le mur d'enceinte dont la taille empêche toute visibilité sur l'édifice, et à droite par un ensemble d'espèces végétales disparates qui forment des filtres successifs masquant l'horizon. Les rares fenêtres visuelles qui persistent sont noyées dans l'accumulation de branchages. Cet ensemble dense ne permet pas de vues lointaines dégagées.

État projeté :

L'accumulation de la végétation visible dans cette perspective, caractérisée par une diversité de formes, de taille et de typologie, forme un ensemble décousu qui occupe la totalité du premier plan. Le projet, qui prend position sur l'horizon à l'arrière-plan ne sera visible que très partiellement dans les rares interstices laissées par une moindre densité de branches.

Impacts



Vue depuis la route communale au sud du Château de Puisieux-et-Clanlieu - Vue n°7c



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°7b - Vue depuis l'entrée du Château de Puisieux-et-Clanlieu



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement
Aménagement du territoire - Energies renouvelables

Novembre 2020

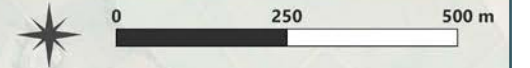
Source : IGN 1000
Copie et reproduction interdites

Légende

- Projet de Colonfay
- Points de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Eolienne en instruction
- Eolienne construite
- Eolienne accordée



BD ORTHO® 50 cm IGN



Caractéristiques du point de vue :

Coordonnées L93 : 748796, 6973233

Altitude : 154.5m

Date de la prise de vue : 17/03/2020 13:48

Azimut : 85.6°

Distance à l'éolienne la plus proche : E2 à 1.5km

Commentaires paysagers

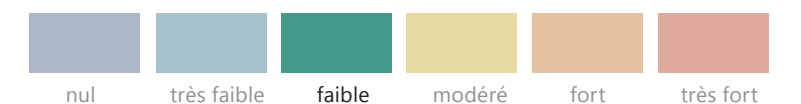
État initial :

L'entrée principale du château de Puisieux-et-Clanlieu fait face à une zone de pâturage cernée de végétation qui se prolonge jusqu'aux parcelles agricoles qui atteignent l'horizon. La répartition de la végétation en bordure de parcelle crée des filtres visuels successifs qui laissent peu de visibilité sur le lointain. Dans la moitié gauche, la végétation est moins dense bien que les arbres du premier plan masquent la vue par leur prégnance. Au centre, la vue se dégage, laissant percevoir des zones agricoles entre les branches. Enfin, à droite, les masses boisées qui entourent la maison isolée rendent impossibles les vues lointaines.

État projeté :

La visibilité sur le projet est réduite à la présence visuelle d'une seule éolienne (E1) légèrement à gauche du centre de la vue. Celle-ci apparaît dans la plus grande fenêtre visuelle liée à l'absence de branches. En l'absence de vue sur les autres éoliennes du projet, son caractère isolé n'entraîne pas de véritable transformation par rapport au paysage initial.

Impacts



Vue depuis l'entrée du Château de Puisieux-et-Clanlieu - Vue n°7b



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°7a - Vue depuis près de l'entrée au nord du Château de Puisieux-et-Clanlieu



Caractéristiques du point de vue :

Coordonnées L93 : 748789, 6973254

Altitude : 155m

Date de la prise de vue : 17/03/2020 13:50

Azimut : 87.1°

Distance à l'éolienne la plus proche : E2 à 1.5km

Commentaires paysagers

État initial :

L'allée qui borde l'entrée à l'est du Château de Puisieux-et-Clanlieu est agrémentée d'arbres disposés de manière aléatoire le long d'un champ dédié à l'élevage bovin. Cet enchevêtrement de branchages brouille la visibilité sur le lointain, permettant uniquement de distinguer sommairement les contours de parcelles cultivées à l'arrière-plan. A droite, les contours d'une maison apparaissent entre les masses boisées qui se prolongent vers le centre de la vue. Cette accumulation forme un ensemble confus rendant difficile la lecture des éléments situés à l'arrière-plan.

État projeté :

La végétation qui domine dans ce point de vue constitue un écran visuel suffisamment important pour dissimuler presque entièrement le projet. Seule l'éolienne E1 située la plus à gauche est rendue visible entre les branches. Sa perception reste cependant difficile compte tenu de la densité végétale.

Impacts



Vue depuis près de l'entrée au nord du Château de Puisieux-et-Clanlieu - Vue n°7a



Etat initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°

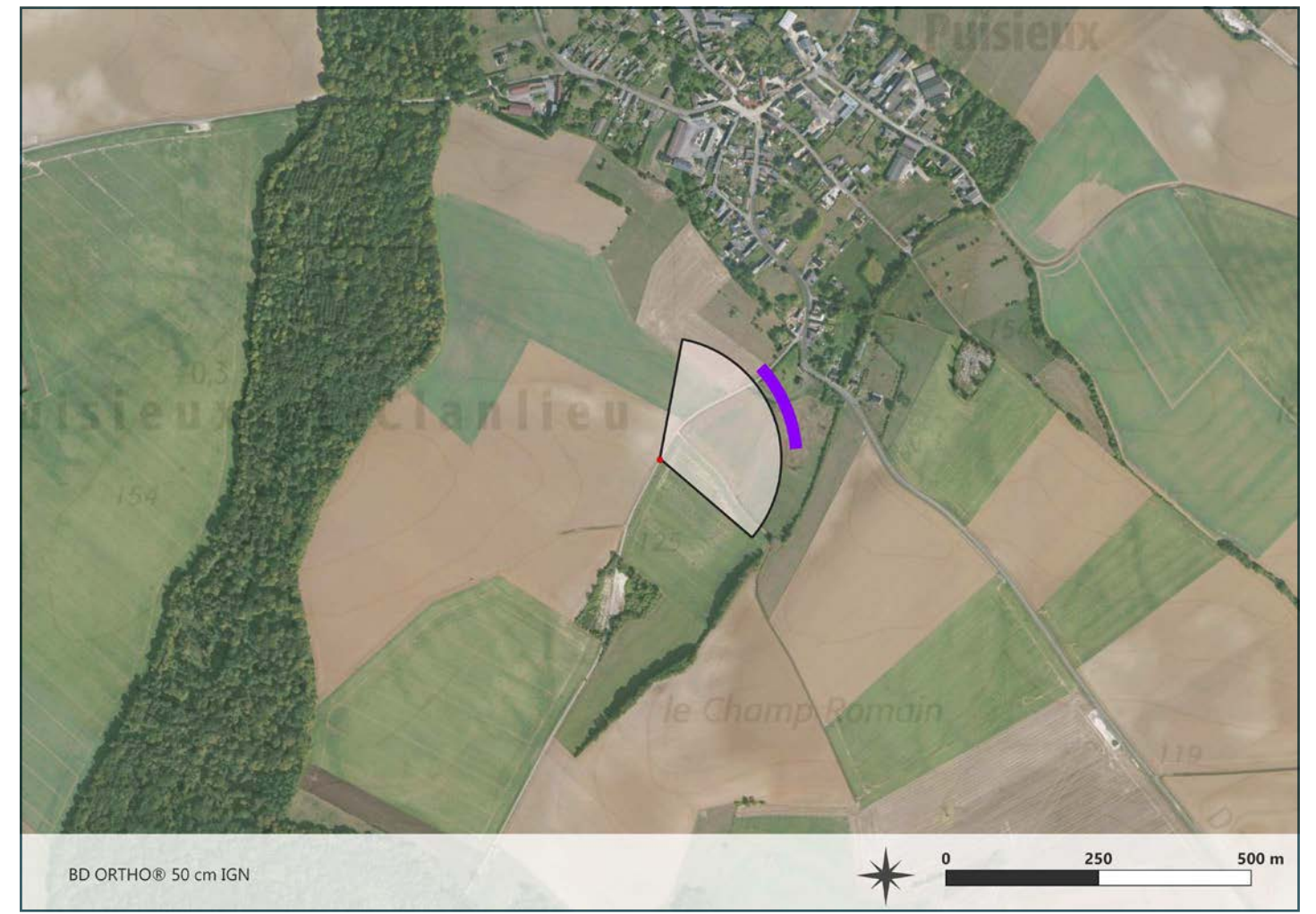


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°6 - Vue après l'entrée/sortie sud-ouest de Puisieux-et-Clanlieu



Caractéristiques du point de vue :

Coordonnées L93 : 748640, 6972357

Altitude : 128.4m

Date de la prise de vue : 08/04/2020 15:54

Azimut : 70.6°

Distance à l'éolienne la plus proche : E3 à 2km

Commentaires paysagers

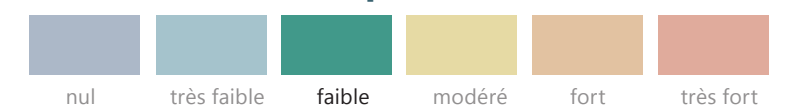
État initial :

La route communale au sud-ouest de Puisieux-et-Clanlieu traverse les cultures agricoles avant de rejoindre la zone urbaine. Le tronçon visible depuis ce point de vue légèrement surélevé permet d'apprécier un paysage agricole dénué d'obstacles au premier plan et une partie de l'urbanisation de Puisieux-et-Clanlieu dissimulée dans la végétation sur les flancs de la colline qui se forme à l'horizon. Depuis ce point de vue, la topographie plus élevée masque en grande partie les zones plus encaissées, ne laissant percevoir que les collines plus élevées à l'arrière-plan. Au centre du visuel, le paysage est ponctué d'éléments divers, parmi lesquels figurent des maisons individuelles et une composition végétale hétérogène.

État projeté :

Le relief vallonné et la multiplication d'éléments occultants qui se placent entre ce point de vue et le projet permettent de masquer presque entièrement le projet situé en plein centre de cette vue. Dans cette perspective, seules les pales ou les bout de pales des aérogénérateurs seront perceptibles. Les éoliennes E4 et E5 situées plus à l'est de la zone urbaine sont légèrement plus visibles tandis que la végétation dissimule grandement les trois autres machines.

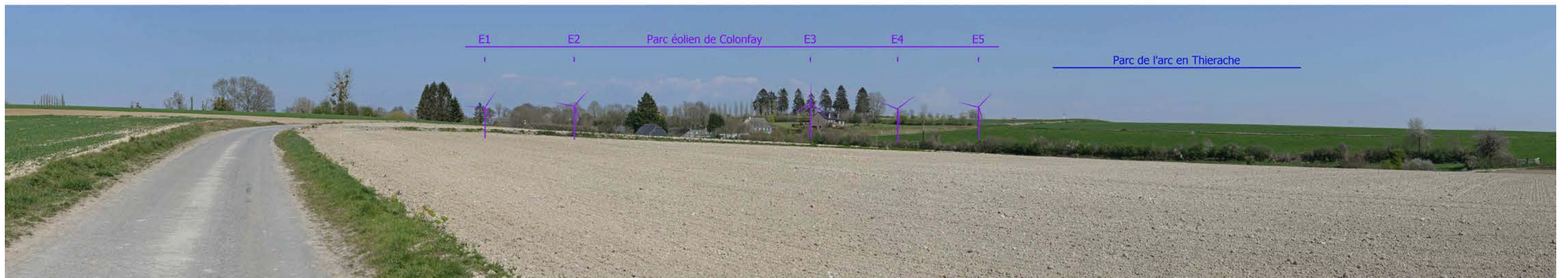
Impacts



Vue après l'entrée/sortie sud-ouest de Puisieux-et-Clanlieu - Vue n°6



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°



Puisieux-et-Clanlieu

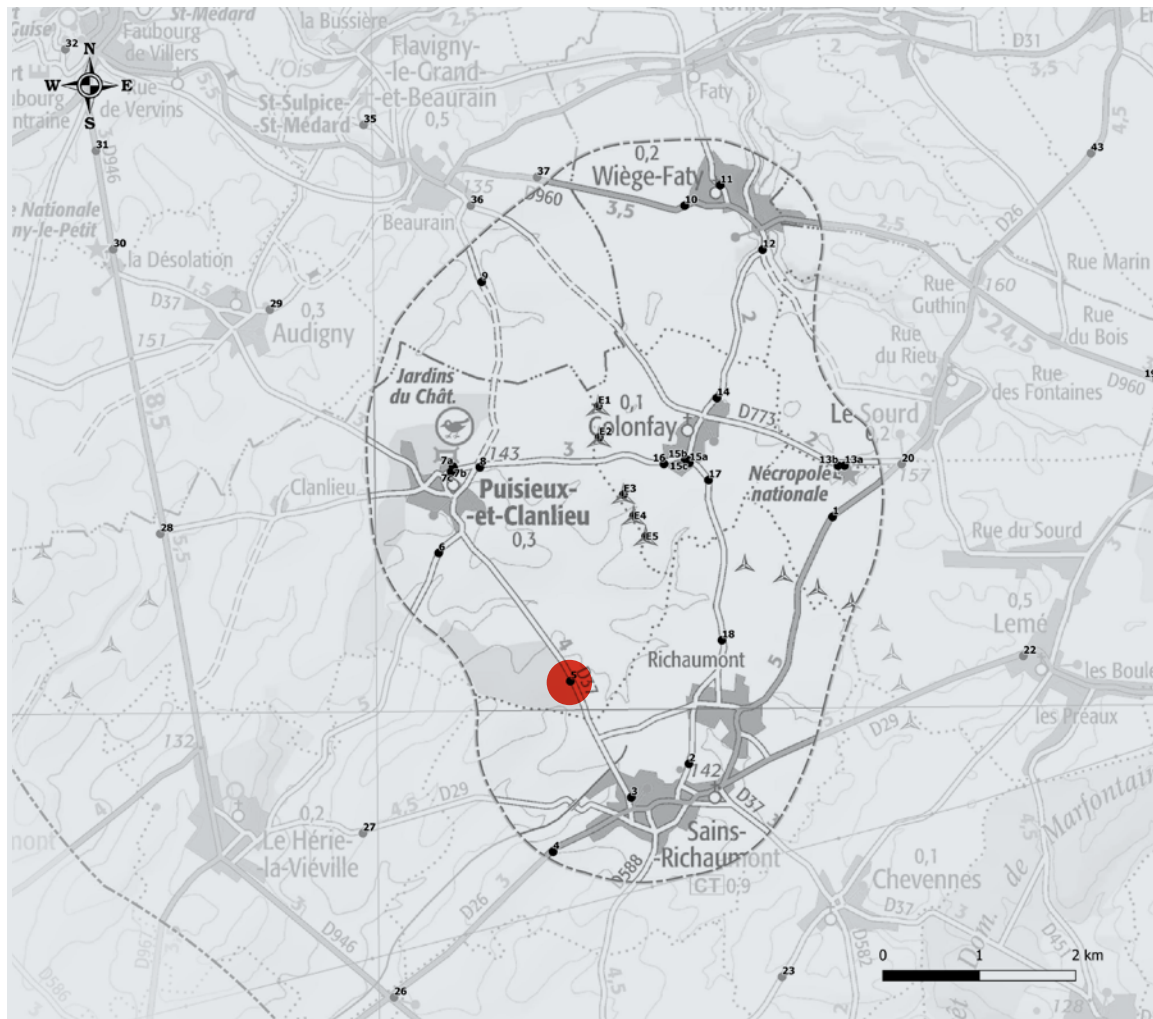


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°5 - Depuis la D37 à l'est du Bois de Montaloux



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement
Aménagement du territoire - Energies renouvelables

Novembre 2020

Source : IGN 1000
Copie et reproduction interdites

Légende

- Projet de Colonfay
- Points de vue
- Aire d'étude**
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Eolienne en instruction
- Eolienne construite
- Eolienne accordée



BD ORTHO® 50 cm IGN



Caractéristiques du point de vue :

Coordonnées L93 : 750008, 6971026

Altitude : 153.9m

Date de la prise de vue : 07/02/2020 13:42

Azimut : 2.5°

Distance à l'éolienne la plus proche : E5 à 1.7km

Commentaires paysagers

État initial :

Entre Sains-Richaumont et Puisieux-et-Clanlieu, la D37 emprunte un point haut qui offre une vue dégagée permettant d'apprécier un grand ensemble paysager composé presque essentiellement de terres agricoles cultivées bordées de haies arborées. A gauche de l'axe routier, le Bois de Montaloux forme une barrière visuelle, guidant le regard vers la droite. Le relief faiblement vallonné qui forme la plaine agricole dessine un horizon duquel émerge six des huit éoliennes du parc éolien de l'Arc en Thiérache. Leur présence, à droite de la vue, est inévitable bien que le couvert végétal situé devant masque une partie des mats des machines.

État projeté :

Le projet intègre ce paysage en s'implantant sur la ligne d'horizon au sein d'un paysage qui ne présente aucun élément vertical en dehors des éoliennes existantes. Perchées sur le relief, les aérogénérateurs sont fortement visibles, sans filtres. Dans cet angle de vue, les éoliennes du projet apparaissent déconnectées du parc existant de l'Arc en Thiérache, compte tenu de la distance entre les deux parcs et du rythme inégal qui sépare les éoliennes. En effet, le projet, composé d'un groupement de deux éoliennes et d'une ligne de trois éoliennes ne s'inscrit pas dans la continuité de la ligne homogène et régulière qui caractérise le parc de l'Arc en Thiérache situé à l'est.

Impacts



Depuis la D37 à l'est du Bois de Montaloux - Vue n°5



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°

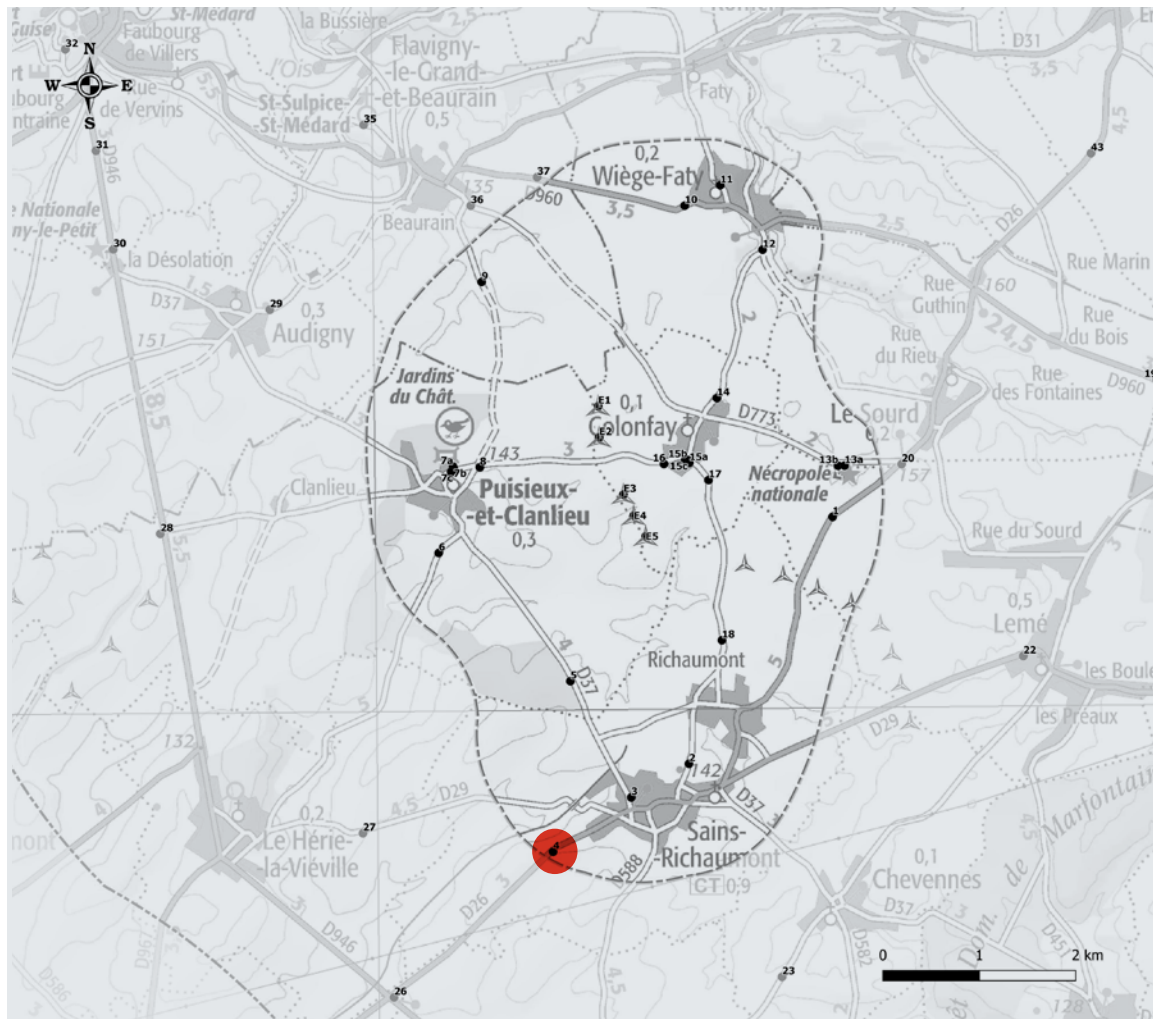


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°4 - Depuis la D26 peu avant l'entrée au sud de Sains-Richaumont



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement
Aménagement du territoire - Energies renouvelables

Novembre 2020

Source : IGN 1000
Copie et reproduction interdites

Légende

- Projet de Colonfay
- Points de vue
- Aire d'étude**
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Eolienne en instruction
- Eolienne construite
- Eolienne accordée



BD ORTHO® 50 cm IGN



0 250 500 m

Caractéristiques du point de vue :

Coordonnées L93 : 749828, 6969254

Altitude : 144.1m

Date de la prise de vue : 07/02/2020 13:33

Azimut : 1.2°

Distance à l'éolienne la plus proche : E5 à 3.4km

Commentaires paysagers

État initial :

Peu avant l'entrée de Sains-Richaumont, la départementale 26 venant de Faucouzy, traverse une zone agricole légèrement surélevée présentant un horizon régulier progressivement plus animé aux abords du bourg. L'absence d'obstacles et la constance du paysage qui caractérise la partie gauche évolue légèrement au centre du visuel avec l'apparition sur l'horizon d'une zone boisée de laquelle n'apparaissent que les cimes. Quelques masses éparses s'étendent ensuite jusqu'à la zone urbaine densément arborée. Quelques maisons individuelles sont également rendues visibles. La présence de l'éolien se matérialise par l'apparition à gauche de la zone urbaine d'une des éoliennes du parc de l'Arc en Thiérache. Celle-ci reste cependant assez peu perceptible en raison de sa proximité avec la zone boisée.

État projeté :

Les éoliennes du projet de Colonfay émergent sur l'horizon entre les cimes d'arbres et la zone urbaine. Le relief élevé qui se forme à l'ouest de la route permet une réduction visuelle des éoliennes dont les mats sont partiellement masqués. Par ailleurs, la distance qui sépare les deux lignes crée une gradation de hauteur qui s'intègre en cohérence avec les masses boisées attenantes. Les éoliennes apparaissent plus réduites à gauche et plus élevées à droite près de la ville. Cette évolution progressive permet une meilleure intégration des machines dans le paysage.

Impacts



Depuis la D26 peu avant l'entrée au sud de Sains-Richaumont - Vue n°4



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°



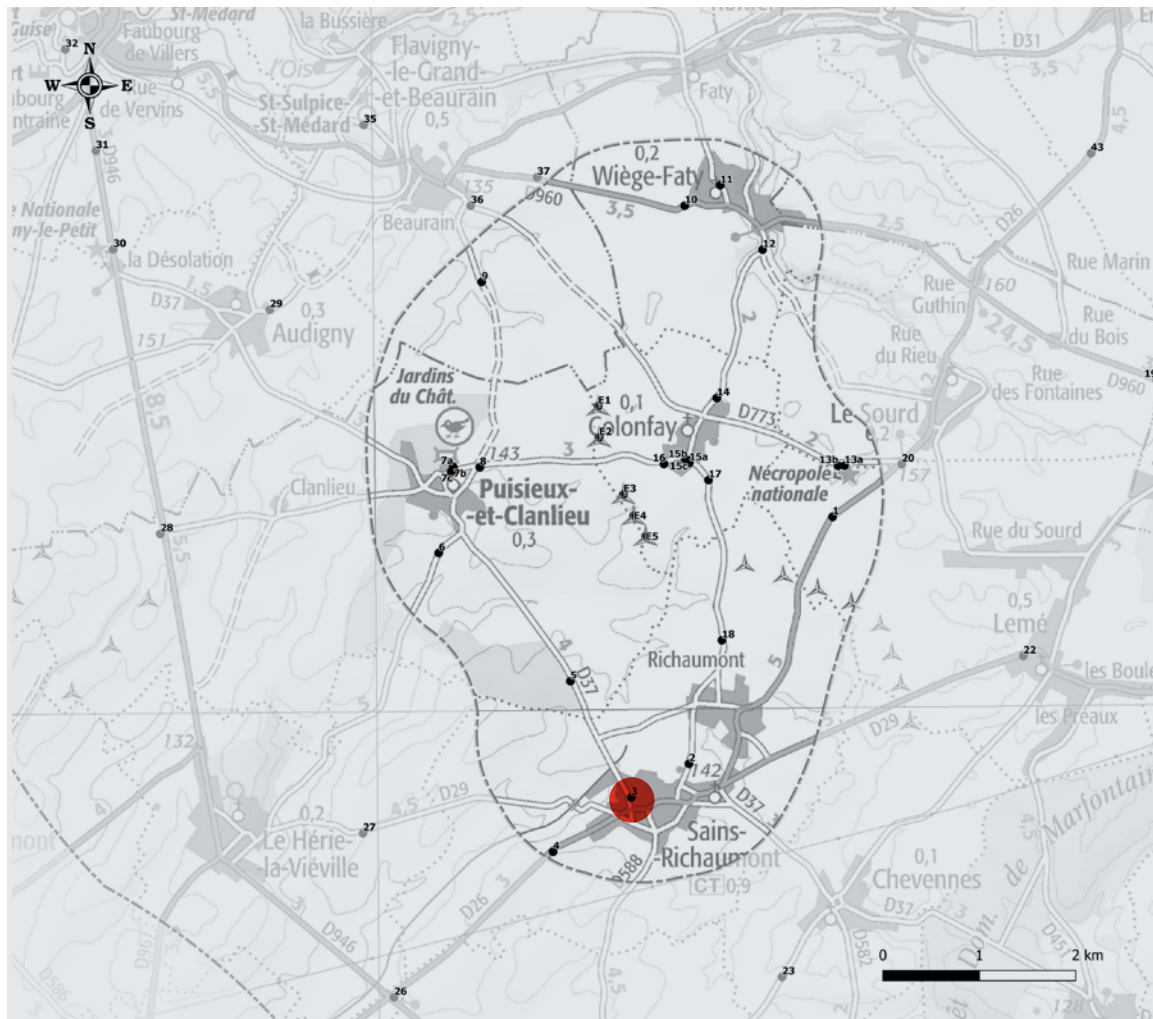
Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Sains - Richaumont



Vue n°3 - Point de vue depuis le centre de Sains-Richaumont



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement
Aménagement du territoire - Energies renouvelables

Novembre 2020

Source : IGN 1000
Copie et reproduction interdites

Légende

- Projet de Colonfay
- Points de vue
- Aire d'étude**
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Eolienne en instruction
- Eolienne construite
- Eolienne accordée



Caractéristiques du point de vue :

Coordonnées L93 : 750639, 6969819

Altitude : 157.5m

Date de la prise de vue : 07/02/2020 13:24

Azimut : 350.9°

Distance à l'éolienne la plus proche : E5 à 2.7km

Commentaires paysagers

État initial :

La ville de Sains-Richaumont s'organise autour de plusieurs axes routiers qui rayonnent vers les bourgs voisins. Au nord-ouest, peu avant la sortie de bourg, la D37 traverse une partie du bourg qui présente une urbanisation diffuse, offrant des percées visuelles sur la zone agricole située à l'arrière-plan. Dans ce paysage complexe, animé de nombreux obstacles, l'horizon se dessine derrière les maisons sur la gauche et l'ensemble végétalisé qui borde la route à droite. Plusieurs éoliennes apparaissent sur la ligne d'horizon bien que la distance et les obstacles atténuent leur présence visuelle.

État projeté :

Le projet prend position au cœur de la plus vaste ouverture visuelle permise depuis ce point de vue, presque au centre du visuel. Les cinq éoliennes du projet sont visibles. Seuls les pieds de mats des éoliennes E1, E2, E3 et E4 sont partiellement masqués par une masse boisées située plus en amont. Dans cette perspective, la ligne que forme le projet apparaît nettement pour le groupement de trois éoliennes tandis que les éoliennes E1 et E2 situées plus à gauche forment quasiment un seul et même objet. La multitude d'objets présents au premier plan donne des repères d'échelle et facilitent ainsi l'intégration des éoliennes du projet qui se fondent ainsi plus aisément dans le paysage sans le dénaturer.

Impacts



Point de vue depuis le centre de Sains-Richaumont - Vue n°3



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°

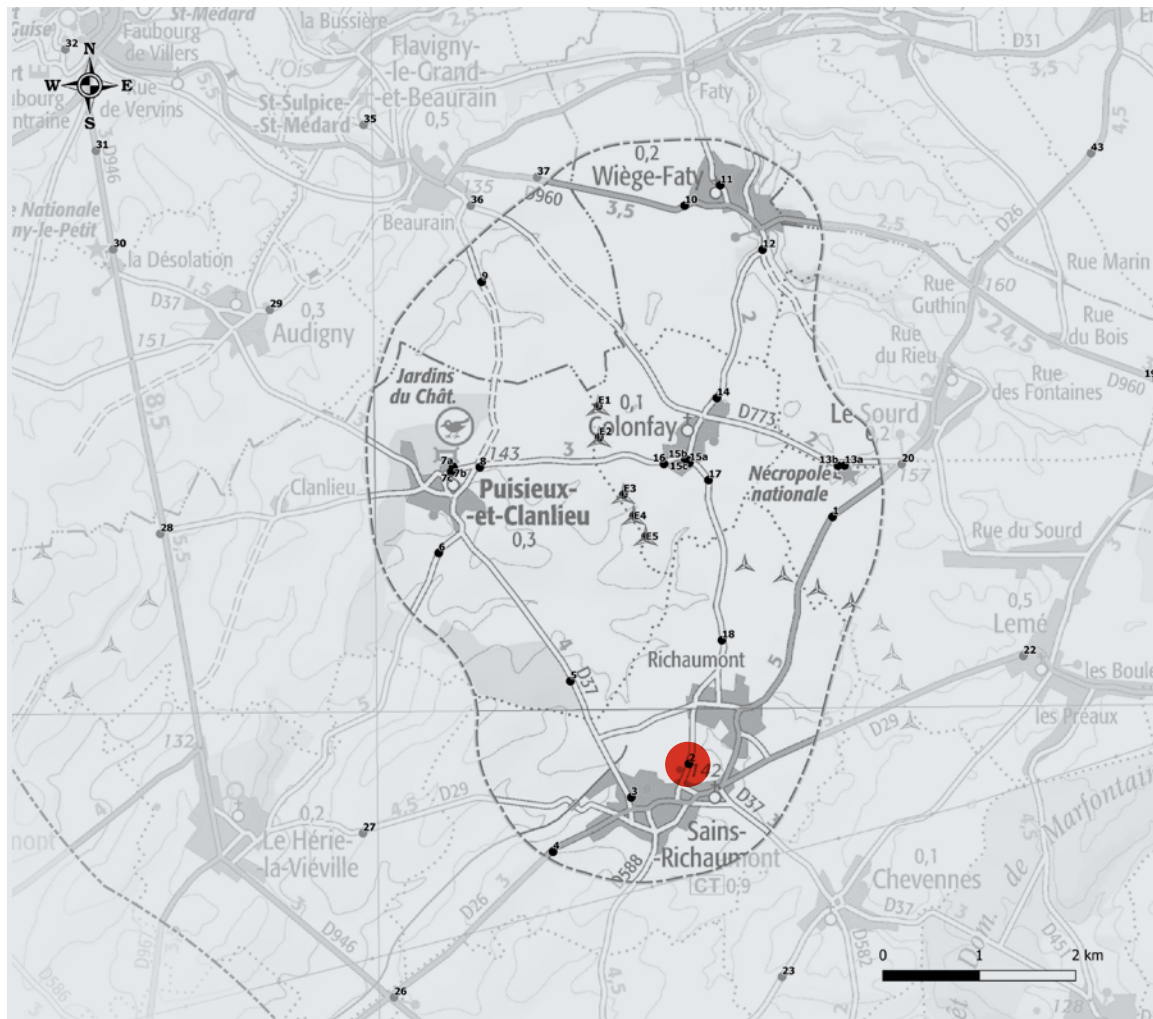


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°2 - Vue depuis la sortie nord de Sains-Richaumont au niveau du monument



Points de vue de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement
Aménagement du territoire - Energies renouvelables

Novembre 2020

Source : IGN 1000
Copie et reproduction interdites

Légende

- Projet de Colonfay
- Points de vue
- Aire d'étude
- Aire d'étude immédiate
- Contexte éolien**
- Eolienne en instruction
- Eolienne construite
- Eolienne accordée



Commentaires paysagers

État initial :

La route communale qui relie Sains-Richaumont à Richaumont offre une vue panoramique sur un paysage agricole à gauche du visuel et sur l'urbanisation de Richaumont en partie droite. Dans cette même moitié, l'environnement est ponctué d'obstacles puisque se succèdent un talus cultivé, une haie arborée et à l'arrière-plan une zone urbaine compacte. Entre ces divers éléments se détachent sur l'horizon plusieurs éoliennes du parc de l'Arc en Thiérache. Parmi elles, deux sont plus particulièrement visibles tandis que les autres sont entièrement dissimulées derrière les masses boisées qui accompagnent l'urbanisation. Depuis cet angle de vue, leur gabarit fait échos à celui des constructions et de la végétation ce qui participe à leur intégration dans le paysage.

État projeté :

Depuis cet angle de vue, le projet s'insère à proximité de la zone urbaine mais déjà dans la moitié agricole marquée par une faible présence d'obstacles visuels. La ligne de cinq éoliennes apparaît ici groupée, occupant ainsi une très faible empreinte sur l'horizon. La présence de quelques arbres isolés devant les machines permet d'en atténuer la présence visuelle sans pour autant constituer un filtre occultant mais aussi de créer un dialogue entre les échelles. Le projet demeure visible sans modifier le paysage initial.

Impacts



Caractéristiques du point de vue :

Coordonnées L93 : 751239, 6970168

Altitude : 147.8m

Date de la prise de vue : 07/02/2020 13:15

Azimut : 342.1°

Distance à l'éolienne la plus proche : E5 à 2.4km

Vue depuis la sortie nord de Sains-Richaumont au niveau du monument - Vue n°2



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°

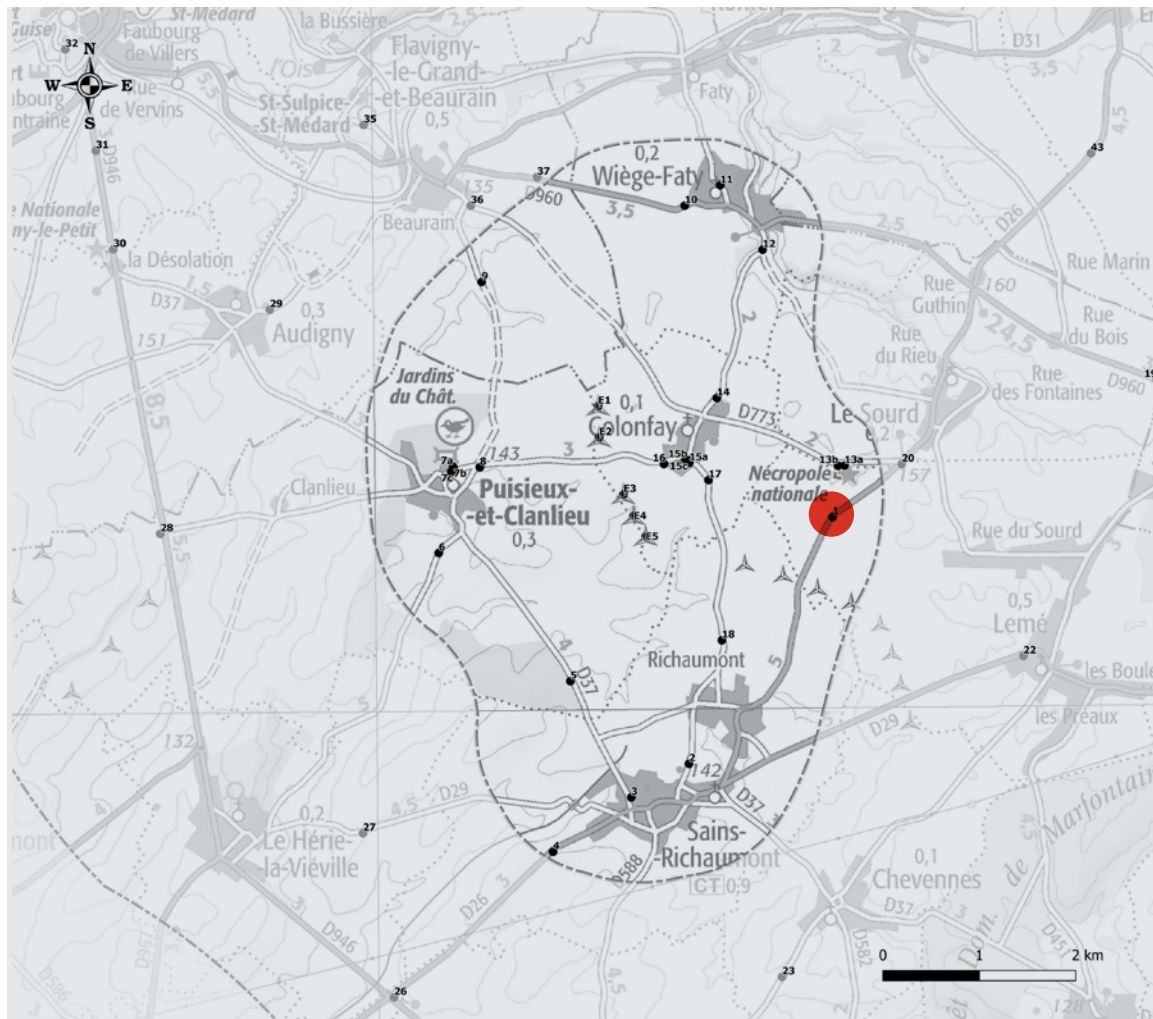


Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Vue n°1 - Vue depuis la D26 entre Le Sourd et Richaumont



Caractéristiques du point de vue :

Coordonnées L93 : 752730, 6972732

Altitude : 157.1m

Date de la prise de vue : 06/01/2020 13:50

Azimut : 254.7°

Distance à l'éolienne la plus proche : E5 à 2km

Commentaires paysagers

État initial :

La départementale D26 traverse le territoire de l'aire d'étude immédiate en reliant les villes de Le Sourd au nord-est et de Richaumont au sud-est. Son tracé emprunte un paysage exclusivement agricole, dénué de végétation. L'absence de végétation qui caractérise ce paysage très faiblement vallonné permet une grande visibilité sur le lointain. Depuis ce point de vue, trois des huit éoliennes du parc de l'Arc en Thiérache sont visibles, de part et d'autre de l'axe routier. La faible distance qui sépare ce point du parc éolien rend les machines particulièrement prégnantes.

État projeté :

Le projet de Colonfay s'insère dans la continuité du parc existant qu'il prolonge sur la droite du visuel. Organisé en deux lignes de trois puis deux éoliennes, il apparaît moins prégnant du fait de la plus grande distance qui le sépare du point de vue. Depuis cet angle de vue, le projet est visible dans son entièreté, tandis qu'à droite seule l'éolienne E2 est partiellement masquée par un alignement. Bien que de plus petite taille et pas directement aligné aux éoliennes existantes, le projet s'insère dans le paysage en conservant une harmonie avec le motif éolien et en formant une ligne décroissante qui rejoint l'horizon.

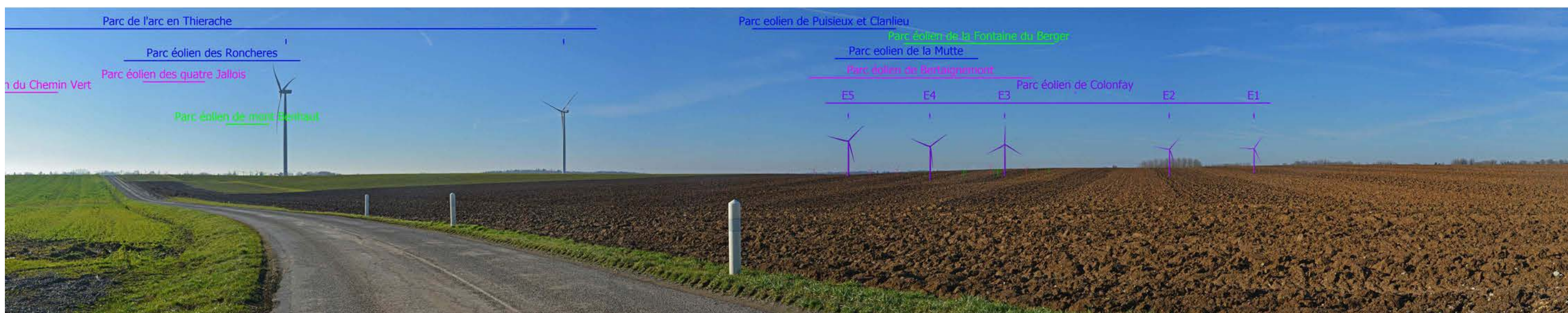
Impacts



Vue depuis la D26 entre Le Sourd et Richaumont - Vue n°1



État initial 120°



Esquisse 120°



Photomontage 120°



Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)



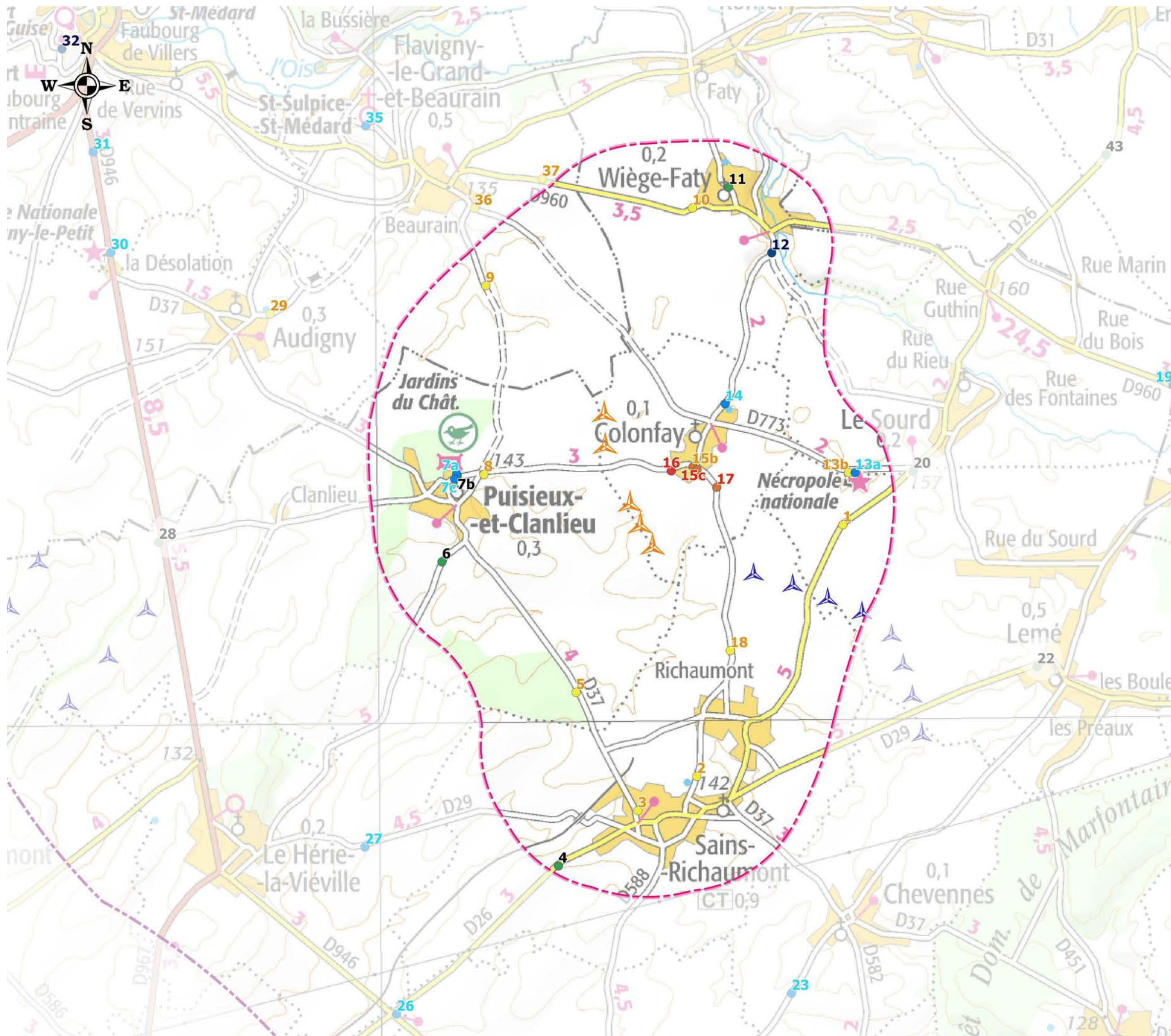
Distance de lecture préconisée : environ 35 cm du centre de l'image sur support courbé (distance orthoscopique pour projection cylindrique sur format A3)

Synthèse des impacts de l'aire d'étude immédiate

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Novembre 2020

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites



Légende

Projet de Colonfay

Aire d'étude

Aire d'étude immédiate

Contexte éolien

Eolienne en instruction

Eolienne construite

Eolienne accordée

Niveau d'impact

Impact nul

Impact très faible

Impact faible

Impact modéré


Impact fort

Impact très fort

5.1 Synthèse de l'analyse des impacts pour l'aire d'étude immédiate

N°	Titre de la vue	Thématique	Impact
18	Vue depuis le chemin au nord de Richaumont après la déchetterie	Axes de communication - Intervisibilité	Modéré
17	Point de vue depuis la sortie sud-est de Colofay au niveau du virage	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Intervisibilité	Fort
16	Vue depuis la sortie ouest de Colofay sur la D773	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg	Très fort
15a	Vue depuis le centre de Colofay, à l'est de la mairie	Centre bourg	Fort
15b	Vue depuis le centre de Colofay, face à la mairie	Centre bourg	Modéré
15c	Vue depuis le centre de Colofay, à l'ouest de la mairie	Axes de communication - Centre bourg	Fort
14	Depuis la sortie nord de Colofay au niveau du château d'eau	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg	Très faible
13a	Vue depuis l'entrée est du cimetière militaire Franco-Allemand	Axes de communication - Monument historique - Intervisibilité	Très faible
13b	Vue depuis l'entrée ouest du cimetière militaire Franco-Allemand	Axes de communication - Monument historique - Intervisibilité	Modéré
12	Vue depuis la sortie sud de Wiège-Faty au niveau du croisement	Axes de communication - Entrée/sortie bourg	Nul
11	Depuis l'église de Wiège-Faty	Axes de communication - Entrée/sortie bourg	Faible
10	Vue depuis la sortie ouest de Wiège-Faty	Entrée/sortie de bourg	Modéré
9	Depuis le chemin entre Puisieux-et-Clanlieu et Beaurain au niveau du GR	Axes de communication - GR	Modéré
8	Vue depuis la sortie est de Puisieux-et-Clanlieu	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Chemin de randonnée	Modéré
7a	Vue depuis l'entrée au nord du Château de Puisieux-et-Clanlieu	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg	Très faible
7b	Vue depuis l'entrée du Château de Puisieux-et-Clanlieu	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg	Faible
7c	Vue depuis la route communale au sud du Château de Puisieux-et-Clanlieu	Monument historique	Très faible
6	Vue après l'entrée/sortie sud-ouest de Puisieux-et-Clanlieu	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg	Faible
5	Vue depuis la D37 à l'est du Bois de Montaloux	Axes de communication	Modéré
4	Depuis la D26 peu avant l'entrée au sud de Sains-Richaumont	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg	Faible
3	Point de vue depuis le centre de Sains-Richaumont	Axes de communication - Bourg	Modéré
2	Vue depuis la sortie nord de Sains-Richaumont au niveau du monument	Axes de communication - Entrée/sortie de bourg - Vernaculaire	Modéré
1	Vue depuis la D26 entre Le Sourd et Richaumont	Axes de communication - Intervisibilité	Modéré

Fig. 192 : Tableau de synthèse des niveaux d'impact de l'aire d'étude immédiate au regard des différents enjeux identifiés dans l'état initial

A landscape photograph showing a gravel road in the foreground, a dark brown plowed field in the middle ground, and a green field in the background. A white wind turbine is visible in the distance against a clear blue sky. A semi-transparent text box is overlaid on the image, containing several paragraphs of text.

Compte tenu de l'absence de relief et du nombre réduit de filtres aux abords immédiats du projet des Cerisiers, les niveaux d'impacts sont plus élevés dans l'aire d'étude immédiate. La faible distance qui sépare les différentes thématiques du projet renforce la visibilité sur le projet. C'est pourquoi, les niveaux d'impacts varient de nul à très fort.

Les entrées et sorties de bourgs, notamment celles de Colonfay, Puisieux-et-Clanlieu et Sains-Richaumont sont particulièrement sujettes aux interactions visuelles avec le projet. L'implantation du projet dans une zone agricole très faiblement vallonnée lui confère une visibilité depuis ces trois bourgs. A l'inverse, compte tenu de la densité bâtie des centre-bourgs, ceux-ci sont préservés de toute interactions avec le projet en dehors de la rue principale de Colonfay qui présente une forte visibilité du fait de la faible distance qui sépare le projet du bourg.

Les axes de communications qui relient ces bourgs et plus généralement ceux de cette aire d'étude présentent également de fortes interactions avec le projet. En dehors de filtres ou de barrières visuelles ponctuelles, le projet, qui s'inscrit dans la continuité du parc de l'Arc en Thiérache, est fréquemment visible. A l'inverse, le patrimoine architectural, représenté par le château de Puisieux-et-Clanlieu est dénué de vues du fait de la végétation qui le borde.

La grande proximité entre le bourg de Colonfay et le projet témoigne d'impacts élevés depuis le centre-bourg, de modérés à forts, de même que depuis la D773 qui relie Puisieux-et-Clanlieu à Colonfay et qui traverse le projet, présentant ainsi un niveau d'impact très fort.





6 EFFETS CUMULÉS

6.1 Analyse des effets cumulés

L'impact paysager doit être étudié pour le projet des Cerisiers, que pour les autres parcs construits ou en projet. En effet, quelques fermes éoliennes, construites ou à venir, vont également s'ajouter au paysage, et elles aussi impacter l'espace. Prendre en compte l'effet de chaque parc est nécessaire pour l'analyse, mais cette donnée n'est pas suffisante à l'échelle du grand paysage. Il est également nécessaire de travailler sur la relation visuelle entre les différents parcs pour comprendre l'impact réel du projet éolien.

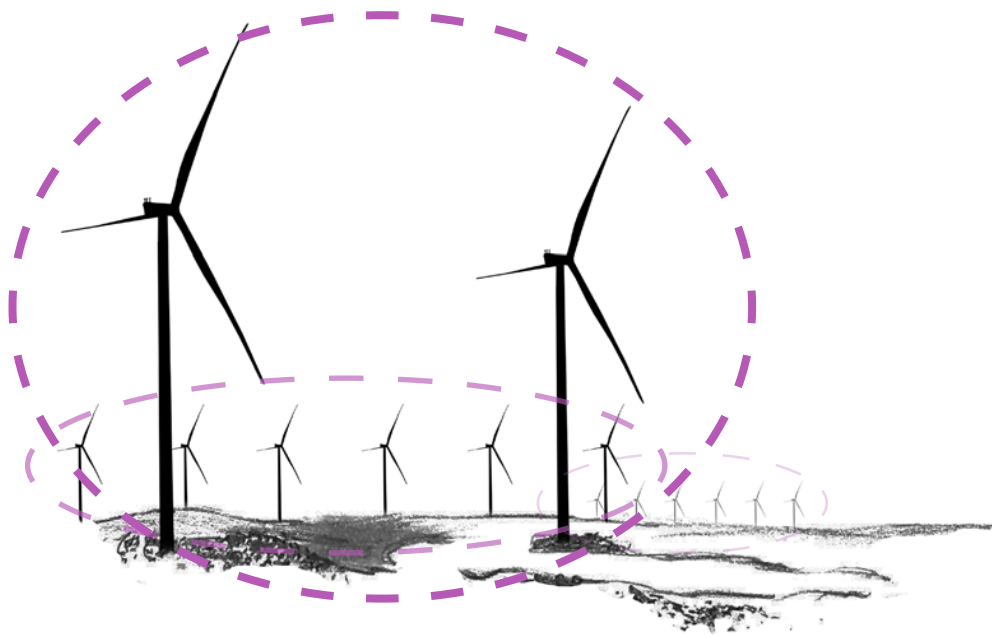
Les calculs de saturation visuelle sont un premier élément d'analyse, qui permet de déterminer mathématiquement l'occupation de l'horizon et les respirations offertes au regard. Cet outil, aussi pertinent soit-il, a ses limites : il ne prend pas en compte les obstacles à la perception, ni les relations de hauteurs et d'organisation entre les parcs. Il s'agit d'une vue cartographique, qui doit être complétée avec la réalité de terrain. Cette réalité est rendue dans l'étude au moyen des photomontages.

Les photomontages illustrant les impacts cumulés ont été choisis parmi les points de vue réalisés pour leur caractère représentatif, en essayant de multiplier les situations et les rapports entre le projet des Cerisiers et le reste du contexte éolien.

Afin de prendre en compte de manière la plus précise possible les relations visuelles entre les différents parcs, 3 critères d'analyse vont être pris en compte : l'organisation de l'espace, le rapport d'échelle entre les parcs et l'occupation de l'horizon.

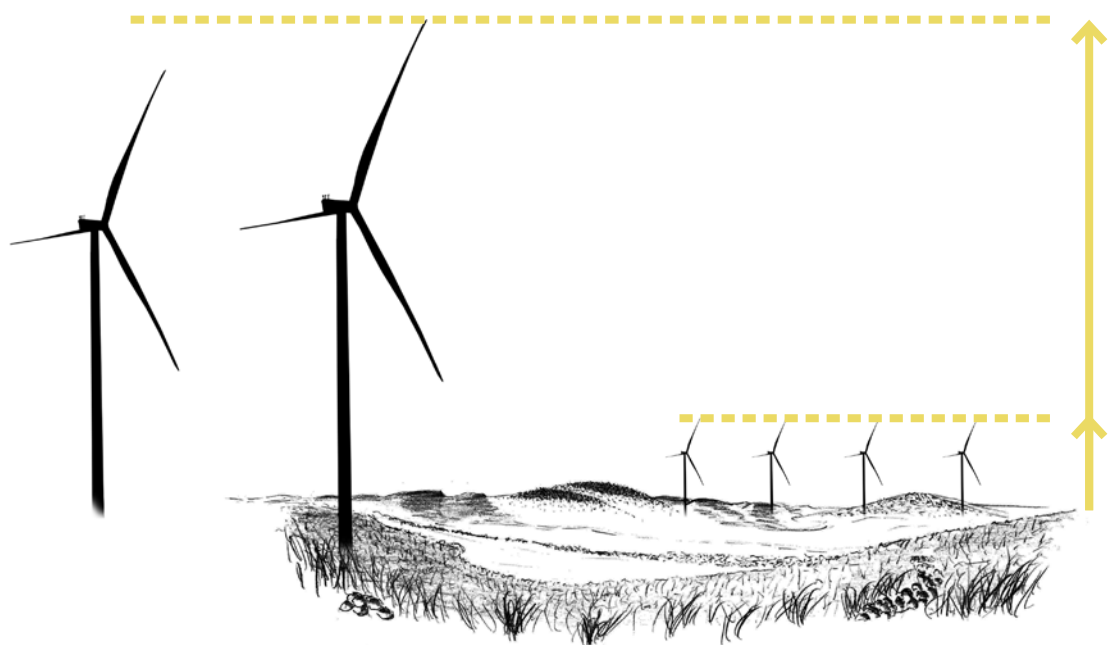
Points de vue sélectionnés pour les effets cumulés

NUMÉRO DE POINT DE VUE	COMMENTAIRE
AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE, RAPPROCHÉE ET ÉLOIGNÉE	
57	Depuis la sortie ouest d'Iron
22	Depuis la sortie ouest de Lemé sur la D29
1	Depuis la D26 entre Le Sourd et Richaumont



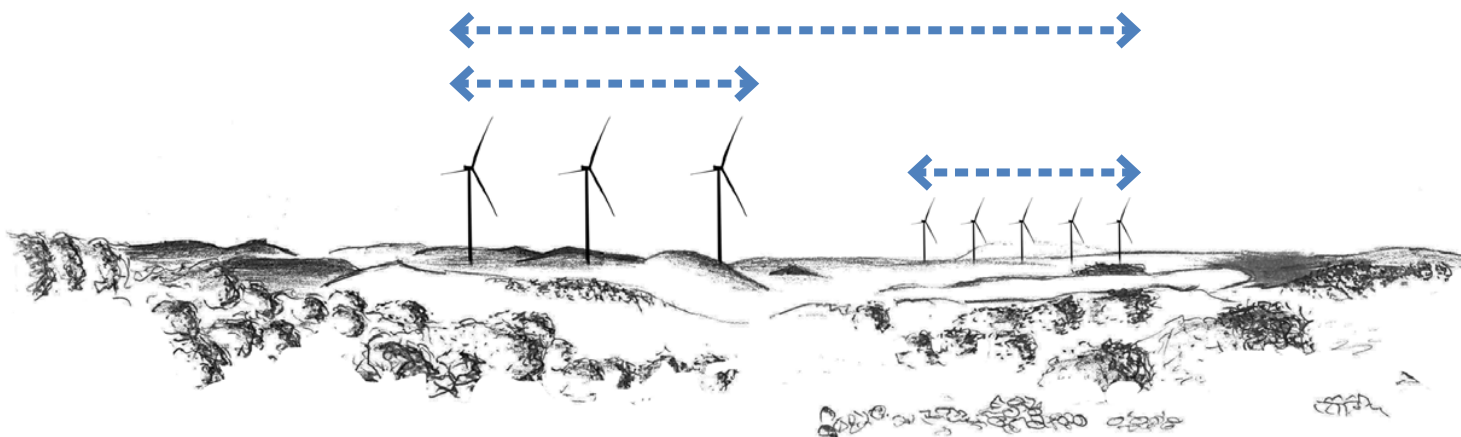
Lisibilité, organisation de l'espace :

L'organisation de l'espace correspond à la manière dont les parcs sont positionnés par rapport aux autres et par rapport aux éléments du paysage. Il s'agit de déterminer si le projet éolien va venir perturber cet équilibre. Sont pris en compte dans ce critère l'espacement des parcs, leurs positions respectives sur l'horizon et éventuellement leurs superpositions. Les géométries sont également importantes, puisqu'elles vont générer un sentiment d'ordre si elles sont cohérentes entre elles, ou au contraire de désordre si elles présentent des différences frappantes.



Rapport d'échelle :

Le rapport d'échelle désigne la taille relative des parcs entre eux. Ce critère a pour but de comprendre quels parcs vont dominer visuellement la scène, et donc quels parcs vont le plus attirer le regard. De plus, l'analyse s'intéressera également à la façon dont les parcs qui apparaissent petits s'intègrent vis-à-vis des parcs qui dominent la scène.



Occupation de l'horizon

Critère lié à l'organisation de l'espace, le critère d'occupation de l'horizon permet de savoir si le projet éolien va venir compléter une ligne existante, s'ajouter à un espace où l'éolien est peu présent, ou au contraire s'inscrire sur un angle déjà occupé par un parc. La taille apparente du parc rentre aussi en ligne de compte : si les éoliennes viennent s'implanter sur un angle déjà occupé par un autre parc, l'impact sera différent en fonction des tailles apparentes des deux entités.

Vue n°57 - Vue depuis la sortie sud-ouest d'Iron

Parc éolien de Colonfay



Depuis la sortie sud-ouest d'Iron, les futures éoliennes de Colonfay seront perceptibles en arrière-plan, en partie masquées par un boisement compact. Dans cet angle de vue, seules les pales dépassent des cimes d'arbres, réduisant leur impact visuel. La prégnance des parcs situés au premier plan sur la quasi-totalité de la vue occupe une place visuelle majeure en ponctuant le paysage de nombreuses verticalités. Compte tenu de la faible distance, les éoliennes des parcs de Basse Thiérache sud 1-2-3-4, de Puisieux-et-Clanlieu, de Lesquielles Villiers notamment, dominent visuellement et participent ainsi à la réduction de l'impact visuel du parc de Colonfay.

Effets cumulés très faibles.



Vue n°22 - Vue depuis la sortie ouest de Lemé sur la D29



Depuis la sortie ouest de Lemé sur la D29, le projet de Colonfay est perceptible dans le prolongement du parc éolien de l'Arc en Thiérache. Quatre des cinq éoliennes du parc sont visibles, tandis que la dernière se confond avec les machines situées plus proches. Dans cette perspective, les éoliennes de l'Arc en Thiérache dominent le paysage par leur taille. Le parc, s'insère dans ce paysage en offrant de nouvelles verticalités qui prolongent la ligne existante. L'angle d'occupation sur l'horizon est ainsi augmenté, mais la taille réduite des éoliennes par l'effet de perspective et l'implantation qui suit la continuité du motif existant forme un ensemble visuel cohérent.

Effets cumulés faibles.

Parc éolien de Colonfay



Vue n°1 - Vue depuis la D26 entre Le Sourd et Richaumont



Depuis la D26 entre Le Sourd et Richaumont, le projet apparaît très nettement et entièrement visible. L'absence d'obstacles qui caractérise ce paysage dominé par l'agriculture renforce la prégnance des éoliennes qui viennent rompre la monotonie de ce paysage constant. Dans cette perspective, le projet s'implante en continuité des deux éoliennes de l'Arc en Thiérache qui figurent à droite de l'axe routier. La ligne divisée en deux puis trois éoliennes espacées vient créer compléter le motif existant en maintenant une harmonie de forme et de composition. L'effet décroissant permis par la perspective crée un ensemble homogène et un équilibre visuel malgré l'augmentation significative de l'angle occupé sur l'horizon.

Effets cumulés modérés.

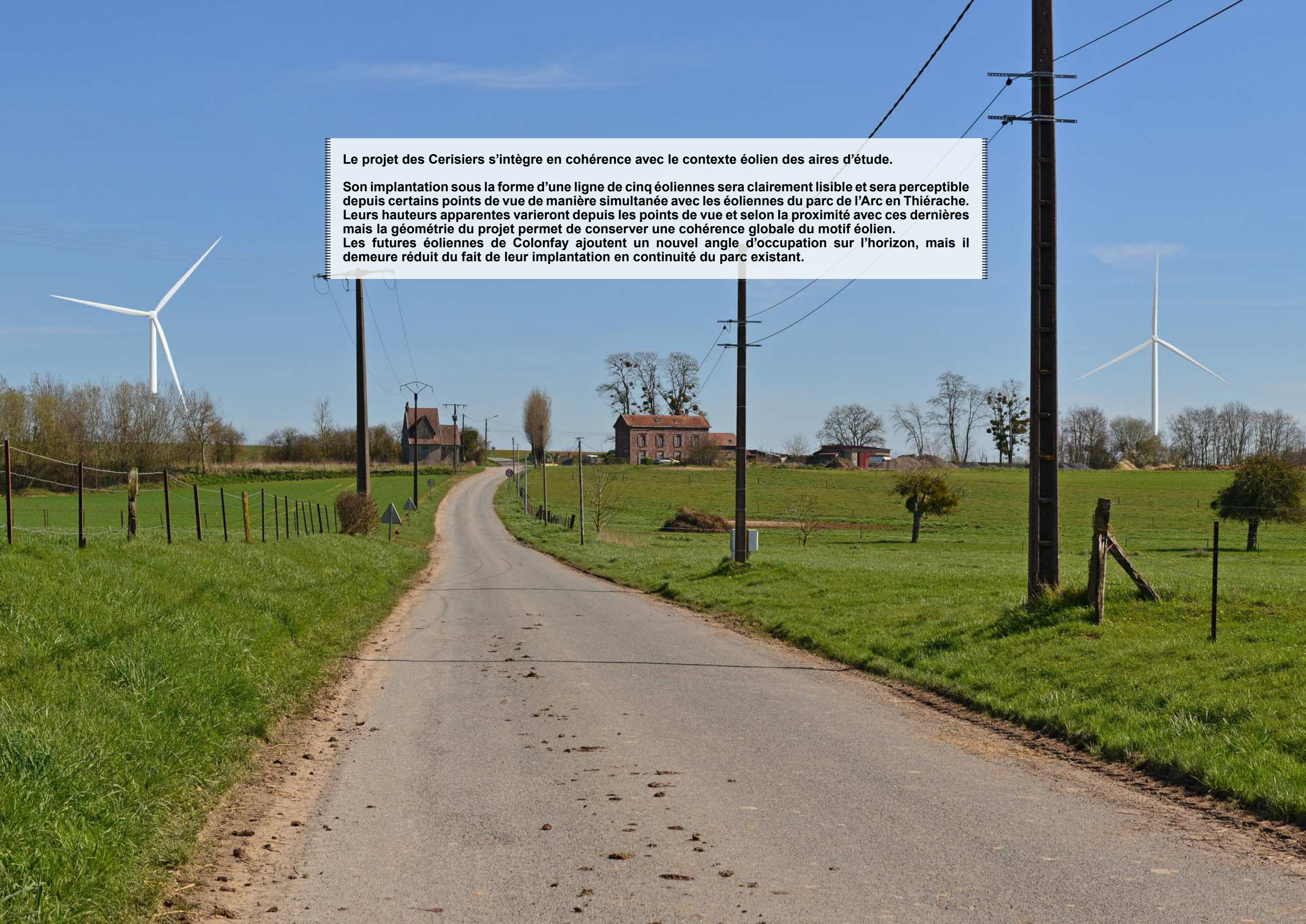
Parc éolien de Colonfay





Le projet des Cerisiers s'intègre en cohérence avec le contexte éolien des aires d'étude.

Son implantation sous la forme d'une ligne de cinq éoliennes sera clairement lisible et sera perceptible depuis certains points de vue de manière simultanée avec les éoliennes du parc de l'Arc en Thiérache. Leurs hauteurs apparentes varieront depuis les points de vue et selon la proximité avec ces dernières mais la géométrie du projet permet de conserver une cohérence globale du motif éolien. Les futures éoliennes de Colonfay ajoutent un nouvel angle d'occupation sur l'horizon, mais il demeure réduit du fait de leur implantation en continuité du parc existant.



5

INTÉGRATION ET MESURES

1 MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Au sein de l'état initial paysager, des sensibilités ont été décelées et des préconisations ont été proposées. Le choix des variantes a été fait de manière à respecter au mieux ces préconisations. Une fois l'implantation définie, les impacts visuels du projet ont été quantifiés et qualifiés. La présente partie définit des mesures visant à éviter, réduire, compenser l'impact du projet dans le paysage à travers des mesures d'évitement, des mesures de réduction et/ou des mesures de compensation.

Les mesures d'évitement correspondent à des choix qui se font lors du lancement du projet (choix du site) et lors de la définition de ce dernier (choix d'implantation). Le choix de l'implantation et du matériel qui compose le projet permettra de limiter les impacts paysagers avant même que le projet ne voit le jour. Cette mesure repose avant tout sur la cohérence du projet avec les parcs qui l'entourent. Les mesures de réduction mettent en place des actions qui permettent de masquer et limiter la vision du projet ou encore de proposer une meilleure intégration du matériel lié au projet (poste de livraison). Enfin, les mesures de compensation et d'accompagnement ne cherchent pas directement à agir sur le projet mais proposent des aménagements ou des processus pédagogiques visant à améliorer la qualité de vie des habitants riverains ou à faire connaître le projet et l'éolien en général.

1.1 Réduire et éviter : le choix du site, de l'implantation et du matériel

Le choix d'implantation

Avant d'aboutir au choix d'implantation du projet, quatre variantes ont été étudiées dont deux composées de six éoliennes (cf Chap.2 Comparaison des variantes). Le choix d'implantation du projet des Cerisiers permet de limiter les effets de saturation du fait de la mise en œuvre d'une ligne de cinq éoliennes (le choix de deux groupements de trois éoliennes a été envisagé dans la variante1), mais aussi de permettre un espace de respiration plus conséquent qu'une ligne de six éoliennes (variante 2) permet de réduire l'effet d'encercllement au sud du bourg.

La proximité de la zone d'implantation du projet avec le parc existant de l'Arc en Thiérache qui forme un arc de cercle au sud-est du projet constitue un élément déterminant dans le choix de la variante. La possibilité offerte par le foncier de s'inscrire en continuité de ce parc a entraîné une réflexion sur le choix et l'organisation des éoliennes de manière à produire un effet visuel de continuité. En prolongeant le motif existant, le parc éolien des Cerisiers renforce son intégration au regard du contexte éolien environnant.

Le choix du modèle d'éolienne

Le choix d'un modèle d'éolienne dont la hauteur n'excède pas 150m permet d'avoir une cohérence vis-à-vis des gabarits des parcs alentours mais également de réduire l'effet de surplomb vis-à-vis du bourg de Colonfay et depuis l'axe routier compris entre Puisieux-et-Clanlieu et Colonfay que le parc entoure.

Le choix du nombre

Le projet privilégie l'implantation de cinq éoliennes contre six envisagées dans les variantes 1 et 2. Ce choix permet un écartement entre les machines qui réduit l'effet barrière. L'espacement entre le premier groupement de deux éoliennes puis celui, plus au sud, de trois machines, offre un espace de respiration visuelle et des perspectives lointaines depuis le bourg.

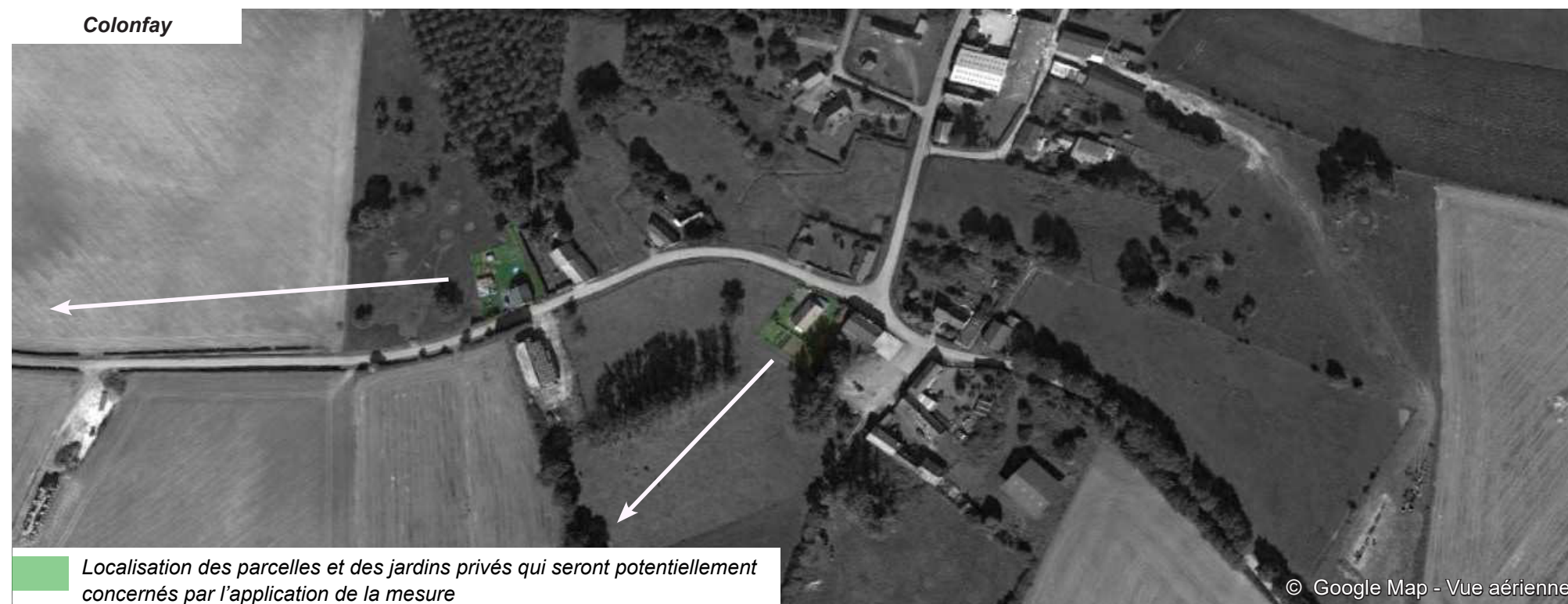
Le traitement et l'entretien des pieds d'éoliennes

Les pieds d'éoliennes ne peuvent accueillir une végétation trop importante. En l'absence de talus, les abords immédiats des éoliennes (hors plateforme) seront soit exploités par les agriculteurs, soit colonisés par une végétation basse spontanée, qui fera l'objet d'un entretien soigné en fonction des besoins.



Fig. 193 : Photomontages des variantes d'implantation depuis le point de vue n°5
Le choix de l'implantation, de la hauteur, ou encore du nombre d'éoliennes vient nettement réduire l'impact, la comparaison des quatre variantes étudiées depuis ce point de vue l'illustre parfaitement.

1.2 Réduire : des plantations dans les fonds de jardins



Objectifs de la mesure

Le futur parc de Colonfay sera potentiellement visible en partie depuis les entrées/sorties des villages de Colonfay et de Puisieux-et-Clanlieu. Cette visibilité est cependant atténuée par la végétation qui ceinture déjà en partie les bourgs et plus particulièrement par la présence de grands arbres ou de haies dans les jardins privés. L'impact visuel du projet sera modéré voire peut-être inexistant et en fonction cette mesure pourra permettre de réduire la prégnance visuelle des éoliennes depuis les espaces privés par une participation financière de la part du porteur de projet pour la plantation d'arbres ou d'arbustes sur les parcelles concernées.

Description de la mesure

Situées à proximité du parc de Colonfay, les communes de Colonfay, Puisieux-et-Clanlieu et la ferme située entre ces deux communes seront accompagnées financièrement pour proposer une campagne de plantation dans les jardins privés aux habitants les plus exposés au projet. Cette densification végétale a pour objectif de réduire les vues en direction des éoliennes du projet.

Modalités de réalisation

Afin de réduire efficacement les vues en direction du projet des Cerisiers les végétaux à feuillage persistant ou marcescent seront à privilégier afin de constituer un écran constant vis-à-vis du parc éolien. Néanmoins, le choix et l'emplacement des végétaux seront laissés aux habitants concernés par la mise en œuvre de cette mesure. Les parcelles potentiellement concernées par l'application de cette mesure comportent déjà des arbres ou des arbustes susceptibles de masquer les vues en direction du projet. C'est pourquoi il s'agit de renforcer, le cas échéant, ces écrans.

Au démarrage du chantier, l'exploitant du parc enverra un courrier aux propriétaires des habitations ou exploitations agricoles des parcelles concernées par cette mesure qui devront alors manifester leur intérêt par un accord écrit.

Les cartes présentées ci-contre font état des parcelles potentiellement sensibles vis-à-vis du projet, d'autres habitants pourront se manifester si leur terrain n'a pas été préalablement identifié comme tel.

Enveloppe allouée : 10 000 €

Fig. 194 : Cartes des différentes parcelles et des jardins privés dans lesquels la mesure peut s'appliquer

2 MESURES DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

2.1 Enfouissement des lignes électriques et réhabilitation de la place attenante à la mairie de Colonfay.

Vue aérienne de Colonfay



Fig. 197 : Cartes des différentes parcelles et des jardins privés dans lesquels la mesure peut s'appliquer

Objectifs de la mesure

Depuis la mairie située au sud de Colonfay au bout de la rue principale le parc éolien des Cerisiers sera visible, émergeant au-dessus des habitations et entre les arbres. Le niveau d'impact aux abords de la mairie varie entre fort et modéré, bien que réduit par le choix de l'implantation comme démontré précédemment. L'objectif de ces deux mesures est de compenser l'impact visuel lié à un effet de surplomb en améliorant le cadre de vie des habitants au niveau du centre-bourg.

Description de la mesure

Au sein du village de Colonfay, commune d'accueil du projet, un enterrement des lignes électriques sera proposé, ainsi qu'une réhabilitation de l'espace attenant à la mairie, aujourd'hui dépourvu d'aménagement. Cette mesure vise à rendre plus accessible la mairie notamment par la mise en place de places de parking. La suppression des lignes électriques répond à un objectif d'amélioration du cadre de vie et du paysage urbain du bourg. La réfection de la place qui borde la mairie avec la mise en œuvre de nouvelles plantations, la création de places de parkings et l'installation de nouveaux éléments de mobilier urbain seront autant de mesures susceptibles d'améliorer la qualité de l'espace public pour les habitants. Ces mesures amélioreront le cadre de vie et les pratiques des habitants et compenseront l'impact visuel du projet. L'impact résiduel suite à la mise en œuvre de ces mesures sera ainsi faible.

Modalités de réalisation

Le coût prévu pour l'enfouissement et la pose de luminaires s'élève à environ 75 000€ (80 000€/km), celui prévu pour la réhabilitation de la place s'élève à 15 000€. Ces mesures ne s'appliqueront évidemment qu'après un aval définitif des différents élus municipaux et des gestionnaires des réseaux.

Prix total estimé : 90 000 €



Fig. 195 : D773, rue principale de Colonfay avant enfouissement.



Fig. 196 : Photosimulation de la rue principale de Colonfay après l'enfouissement des lignes électriques

Focus sur la réhabilitation de la place attenante à la mairie de Colonfay

La réhabilitation de la place bordant la mairie pourrait prévoir l'installation et/ou la mise en oeuvre de mobilier d'assises, la plantation de massifs fleuris et enfin permettre la circulation et l'arrêt de véhicules. Dans un souci d'accessibilité de la mairie, l'aménagement prévoit la création d'un ensemble de stationnements regroupant huit places de parking. De manière à conserver une circulation liée aux activités agricoles, un axe large de circulation est maintenu au sud-est le long des fermes.

Les espaces enherbés seront revalorisés par des plantations de pommiers et poiriers créant ainsi un verger urbain. L'espace bétonné aux abords immédiats de la mairie accueillera une table, des assises, des bancs et des jardinières. Ces différents éléments assureront la viabilité d'un espace de vie et de rencontre.

Les travaux pourraient débuter en même temps que le chantier. Le budget alloué à cette mesure est conjoint avec celui qui concerne l'enfouissement des réseaux et s'élève à 90 000€. Cette mesure a été évoquée avec la commune et sera à approfondir dans le cadre d'une opération de maîtrise d'œuvre.



Fig. 198 : Photomontage de la place avant travaux avec et projet



© Google Map - Vue aérienne

Fig. 199 : Vue aérienne de la place attenante à la mairie de Colonfay



© Google Map - Vue aérienne

© ATER Environnement 2020

Fig. 200 : Photomontage du principe d'aménagement prévu sur la place

2.2 Évaluation des impacts résiduels à l'issu des mesures ERC

Intitulé de la mesure	Catégories de mesures	Communes concernées	Montant estimatif de la mesure
Éviter et réduire : le choix du site, de l'implantation et du matériel	Mesure d'évitement Mesure de réduction	Colonfay	-
Réduire : le choix architectural des postes de livraison	Mesure de réduction	Colonfay	-
Réduire : des plantations dans les fonds de jardins	Mesures de réduction	Colonfay et Puisieux-et-Clanlieu	10 000 €
Enfouissement des lignes électriques et pose de luminaires le long de la D773	Mesures de compensation et d'accompagnement	Colonfay	75 000 €
Réhabilitation de la place bordant la mairie de Colonfay	Mesures de compensation et d'accompagnement	Colonfay	15 000 €

Les différentes mesures précédemment décrites permettent principalement d'éviter et/ou réduire les impacts visuels du projet éolien de Colonfay mais aussi d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Le choix de site, de l'implantation et du matériel relatif au fonctionnement du parc sont des mesures essentielles pour réduire l'impact du projet dans le paysage.

La campagne de plantations dans les jardins de riverains permettra de masquer en partie le futur parc depuis les parcelles privées. Cette mesure vise à réduire l'impact visuel du projet, s'il existe.

Les autres mesures visent à embellir les bourgs et à améliorer le cadre de vie des habitants à travers des aménagements paysagers de qualité et surtout via l'enfouissement des réseaux électriques. Les impacts résiduels sont faibles suite à la mise en œuvre des différentes mesures de compensation au sein de Colonfay.

Montant total des mesures : 100 000 €

CONCLUSION



Le futur parc éolien des Cerisiers va prendre place au sein d'un territoire marqué par une dichotomie de paysages. Au nord et à l'est, des ondulations de terrain marquent le passage progressif vers les paysages bocagers de la Thiérache où la végétation est omniprésente. Le relief et la végétation constituent de véritables écrans. Le projet n'y sera que très ponctuellement visible. En revanche, au sud et à l'ouest, la plaine de grandes cultures propose un paysage très ouvert notamment depuis les axes de communication. Le contexte éolien y est relativement dense et visible. L'enjeu pour ce nouveau projet est de s'inscrire dans le respect des lignes topographiques du paysage et d'entretenir des relations cohérentes avec les parcs éoliens voisins et de limiter l'effet de saturation visuelle.

Le projet des Cerisiers s'implante dans la continuité du parc éolien de l'Arc en Thiérache, composé de huit éoliennes. En complétant ce motif existant, le projet s'insère dans le paysage sans créer de nouveau motif, et réduit ainsi l'effet d'éparpillement des parcs. La réflexion portée sur le choix des variantes a permis de sélectionner une implantation à cinq éoliennes offrant de plus grandes respirations visuelles. Bien que le projet des Cerisiers engendre une mutation ponctuelle sur le territoire, les risques de saturation visuelle et d'effets cumulés sont fortement réduits par l'inscription du parc dans le prolongement du parc existant. Malgré l'absence de filtres visuels caractéristique de ce paysage agricole, le projet présente une harmonie vis-à-vis du parc voisin qui favorise son intégration paysagère. A plus large échelle, la micro topographie et les quelques obstacles visuels permettent de réduire la présence visuelle des éoliennes. Certaines situations de covisibilité ou d'intervisibilité persistent mais le choix du motif d'implantation en ligne courbée permet d'inscrire le parc dans un ensemble cohérent à l'échelle du grand paysage.

Enfin, des réflexions sur la hauteur des machines ont été menées pour limiter la prégnance du parc afin de conserver un équilibre avec les parcs attenants. Cette réflexion permet par ailleurs de limiter l'effet de surplomb pour la commune de Colonfay.

Le projet a également pris en compte les enjeux liés à la protection du cadre de vie et de l'habitat en maintenant des respirations visuelles entre les machines pour limiter l'effet d'encerclement autour de Colonfay. Pour palier à cette situation le projet s'est engagé dans de nombreuses mesures de réduction et d'accompagnement en faveur d'une amélioration du cadre de vie des habitants de la commune. Certaines de ces mesures s'étendent également au bourg de Puisieux-et-Clanlieu.

Enfin, les enjeux patrimoniaux et paysagers sont pleinement traités. Le projet respecte le périmètre des 15 km de protection autour de la ville de Laon. Depuis le belvédère de la promenade des remparts, le projet des Cerisiers n'augmente pas ou très peu l'indice d'occupation de l'horizon et le gabarit visible est fortement restreint. Seule la Nécropole de Le Sourd comporte des interactions visuelles avec le projet du fait de sa proximité. Cependant ces interactions restent limitées aux abords du site. La perspective principale reste quant à elle préservée. En ce qui concerne le patrimoine des églises de Thiérache, les situations de covisibilité et d'intervisibilité restent très ponctuelles et le niveau d'impact est le plus souvent faible.

En conclusion, le futur parc de Colonfay offre une réponse adaptée aux enjeux et sensibilités du territoire.

TABLE DES FIGURES

Fig. 1 : Représentation schématique des aires d'étude	15	Fig. 61 : Ancienne cathédrale Eglise Notre-Dame	65
Fig. 2 : Canal de la Sambre à l'Oise au niveau de Ribemont	19	Fig. 62 : Basilique de Saint-Quentin	66
Fig. 3 : Le Noirrieu dans la commune de La Neuville-lès-Dorengt	19	Fig. 63 : Basilique de Saint-Quentin	66
Fig. 4 : La D554 en direction de Monceau-Lès-Leups	25	Fig. 64 : Basilique de Saint-Quentin	66
Fig. 5 : La Basse Thiérache, près de l'église fortifiée au nord de Beaurain	26	Fig. 65 : Théâtre Jean Vilar	67
Fig. 6 : La Plaine de grandes cultures à l'est de Valécourt	27	Fig. 66 : Hôtel de ville et beffroi de Saint-Quentin	67
Fig. 7 : La D284 au niveau du hameau le Grand Foucomme	28	Fig. 67 : Ancien Château féodal de Aulnois-sous-Laon	68
Fig. 8 : La Vallée de l'Oise moyenne depuis la D12 au niveau du Canal de la Sambre à l'Oise au nord de Ribemont	29	Fig. 68 : Monument de la Pierre d'Haudroy	68
Fig. 9 : Le Massif de Saint-Gobain depuis la D554 à l'est de Monceau-lès-Leups	30	Fig. 69 : Château de Parpeville	69
Fig. 10 : Sortie sud-est de Méricourt sur la D8	31	Fig. 70 : Moulin de Lucy à Ribemont	69
Fig. 11 : Carte des paysages emblématiques de Picardie (source : Schéma Régional Éolien Picardie, 2012)	32	Fig. 71 : Tableau des monuments inscrits de l'aire d'étude éloignée	70
Fig. 12 : Carte des paysages à petite échelle de Picardie (source : Schéma Régional Éolien Picardie, 2012)	32	Fig. 72 : Château de Bernonville	71
Fig. 13 : Carte du patrimoine architectural de Picardie (source : Schéma Régional Éolien Picardie, 2012)	33	Fig. 73 : Eglise de Lavaqueresse	71
Fig. 14 : Carte de stratégie de développement éolien du secteur Aisne nord (Source : Schéma Régional Éolien Picardie, 2012)	33	Fig. 74 : Ancienne salle de spectacle dite Casino de la Ferté-Chevresis	71
Fig. 15 : Tableau des parcs éoliens construits, accordés et en instruction des différentes aires d'étude	36	Fig. 75 : Eglise Saint-Martin de Vigneux-Hocquet	71
Fig. 16 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituants des masques visuels immédiats	39	Fig. 76 : Halle de Plomion	72
Fig. 17 : Vue depuis l'axe entre Macquigny et Monchagrin	43	Fig. 77 : Eglise de Marcy-sous-Marle	72
Fig. 18 : Vue la D67 à l'est de Montigny-en-Arrouaise	44	Fig. 78 : Maison des Frères Ignorantins à Marle	72
Fig. 19 : Vue depuis une route communale au nord de Bernot	44	Fig. 79 : Eglise Saint-Martin de Wimpy	73
Fig. 20 : Panorama depuis la D78 en direction d'Iron	45	Fig. 80 : Balisage du PNR à l'entrée de Mazinghien	74
Fig. 22 : La D946 depuis Oisy	47	Fig. 81 : Panneau d'information sur le PNR de l'Avesnois	74
Fig. 21 : Le D1043 dans la Forêt du Nouvion	47	Fig. 82 : PNR de l'Avesnois depuis la D115	75
Fig. 23 : L'A26-E17 au sud de Chéry-lès-Pouilly	47	Fig. 83 : Tableau des enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée	76
Fig. 24 : La D1044 en direction de Laon	48	Fig. 84 : La D27 au sud de Ribeaupville	77
Fig. 25 : Le D35E au sud d'Anguillcourt-le-Sart	48	Fig. 85 : Vue depuis la D960 en direction de Colonfay au niveau du hameau de Rue du Bois	80
Fig. 26 : La D1043 à l'est de Bergues-sur-Sambre	48	Fig. 86 : Vue depuis la D77 au nord-ouest de Chigny	80
Fig. 27 : La D1029-E44 au niveau du hameau des Quatre Chemins au croisement avec la D26	49	Fig. 87 : Vue depuis la D29 peu après la sortie est de Le Hérie-la-Viéville	81
Fig. 28 : La D12 en direction de Ribemont	49	Fig. 88 : Vue depuis la D29 peu après la sortie est de Le Hérie-la-Viéville en direction du sud	81
Fig. 29 : La N2 au nord-est de Laon	49	Fig. 89 : La D946 entre Le Hérie-la-Viéville et Guise	82
Fig. 30 : Gare de Barenton-Bugny	50	Fig. 90 : La D1029-E44 au niveau de la sortie nord-est de Guise	82
Fig. 31 : Voie ferrée au sud de Clermont-les-Fermes	50	Fig. 91 : La D960 au niveau de la sortie nord-ouest de La Vallée-au-Blé	82
Fig. 32 : Passage à niveau à l'est de Crépy	50	Fig. 92 : Route communale entre Audigny et Puisieux-et-Clanlieu	83
Fig. 33 : La D1029-E44 à l'ouest d'Origny-Ste-Benoite	51	Fig. 93 : Passage à niveau entre Franqueville et St-Gobert	83
Fig. 34 : Entrée/sortie nord d'Etreux	53	Fig. 94 : Entrée ouest de Monceau-sur-Oise sur la D462	84
Fig. 35 : Entrée/sortie sud-est de Bohain-en-Vermandois	53	Fig. 95 : Vue sur les papeteries de Chantraine à l'est de Rougeries	84
Fig. 36 : Centre historique de Laon	54	Fig. 96 : Château Fort des Duc de Guise depuis le centre de Guise	85
Fig. 37 : Centre-ville de Saint-Quentin	54	Fig. 97 : Entrée nord de Marly-Gomont sur la D774	85
Fig. 38 : Entrée/Sortie sud-est d'Etaves-et-Bocquiaux	54	Fig. 98 : Entrée/sortie du hameau de Le Hérie-la-Viéville	85
Fig. 39 : Sortie sud de Froidestrées	55	Fig. 99 : Balisage du sentier La Ferme à l'Etang au niveau d'Audigny	86
Fig. 40 : Sortie sud d'Effry	55	Fig. 100 : Borne de balisage de l'Eurovéloroute 3 au niveau du hameau de Faty	86
Fig. 41 : Balisage du sentier de randonnée «Circuit du Canal» au niveau de La Neuville-lès-Dorengt	57	Fig. 101 : Vue depuis le parvis de l'Eglise à Englancourt sur le sentier «La Route des Eglises fortifiées de la Thiérache»	87
Fig. 42 : Balisage du GR122 et de sentiers locaux à Rejet-de-Beaulieu	57	Fig. 102 : Forêt domaniale de Marfontaine	88
Fig. 43 : Le GR122 dans le bourg d'Hannapes	57	Fig. 103 : Entrée sud de la Forêt domaniale de Marfontaine	88
Fig. 44 : Balisage de sentiers locaux au niveau de la sortie est du hameau de Courcelles	58	Fig. 104 : Au coeur de la forêt domaniale de Marfontaine	88
Fig. 45 : Balisage du GR655 et de divers sentiers locaux	58	Fig. 105 : Tableau des monuments classés de l'aire d'étude rapprochée	89
Fig. 46 : La Scandibérique au niveau de Sorbais	58	Fig. 106 : Eglise St-Nicolas à Englancourt	89
Fig. 47 : Eurovéloroute 3 - La Scandibérique	58	Fig. 107 : Le Familistère de Godin à Guise	90
Fig. 48 : G5 655 au niveau de Fonsommes	59	Fig. 108 : Le Familistère de Godin à Guise	91
Fig. 49 : Usine textile de la Filandière de Fresnoy-le-Grand	61	Fig. 109 : Le Familistère de Godin à Guise	91
Fig. 50 : Chapelle des Endormis de Ribemont	61	Fig. 110 : Le Familistère de Godin à Guise	91
Fig. 51 : Eglise Saint-Cornille-et-St-Cyprien à Hary	62	Fig. 111 : Tableau des monuments inscrits de l'aire d'étude rapprochée	92
Fig. 52 : Tableau des monuments classés de l'aire d'étude éloignée	62	Fig. 112 : Eglise St-Aldegonde à Malzy	92
Fig. 53 : Presbytère de Liesse-Notre-Dame	62	Fig. 113 : Eglise fortifiée de Saint-Sulpice-St-Médard à Flavigny-le-Grand-et-Beaurain	92
Fig. 54 : Eglise de Chaourse	63	Fig. 114 : Château de Marfontaine	93
Fig. 55 : Eglise de Pleine-Selve	63	Fig. 115 : Tableau des enjeux et sensibilités de l'aire d'étude rapprochée	94
Fig. 56 : Ancien abri allemand dit du Kaiser à Bosmont-sur-Serre	63	Fig. 116 : Parc éolien de l'Arc en Thiérache	98
Fig. 57 : Ancienne Abbaye Saint-Vincent	64	Fig. 117 : Extension du parc de l'Arc en Thiérache depuis la D26	98
Fig. 58 : Ancienne Abbaye de Saint-Martin	64	Fig. 118 : Extension du parc de l'Arc en Thiérache depuis la D26	98
Fig. 59 : Porte de Chenizelles	65	Fig. 119 : Parcs éolien de l'Arc en Thiérache	99
Fig. 60 : Anciens remparts	65	Fig. 120 : La D37 depuis le croisement après la sortie nord-ouest de Sains-Richaumont	100

Fig. 121 : La D26 au niveau de l'entrée sud-ouest de Sains-Richaumont	100
Fig. 122 : La D960 peu avant l'entrée ouest de Wiège-Faty	100
Fig. 123 : La D26 au nord-est de Richaumont en direction de Le Sourd	100
Fig. 124 : Panorama depuis la D773 au niveau de la ZIP	101
Fig. 125 : Entrée est de Wiège-Faty sur la D960	103
Fig. 126 : Entrée sud-ouest de Sains-Richaumont depuis la D26	103
Fig. 127 : Sortie est de Puisieux-et-Clanlieu sur la D773	104
Fig. 128 : Entrée sud de Puisieux-et-Clanlieu sur la D37	104
Fig. 129 : Mairie de Conlonfay	104
Fig. 130 : Centre-bourg de Colonfay	105
Fig. 131 : Borne de balisage du sentier de randonnée de la Vallée des Agneaux au nord de Wiège-Faty	106
Fig. 132 : Borne de balisage du GR 142 menant à Guise, au sud de Beaurain	106
Fig. 133 : Borne de balisage du GR 142 et du circuit de la Vallée des Agneaux menant à Guise, au sud de Beaurain	107
Fig. 134 : Borne de balisage du GR 142 menant à Guise, au nord-est du bois du Vivier	107
Fig. 135 : Tableau des sites inscrits de l'aire d'étude immédiate	108
Fig. 136 : Château de Puisieux-et-Clanlieu	108
Fig. 137 : Portail du Château de Puisieux-et-Clanlieu	108
Fig. 138 : Château de Puisieux-et-Clanlieu	109
Fig. 139 : Perspective sur la Croix au centre du cimetière franco-allemand de Le Sourd	110
Fig. 140 : Panneau explicatif à l'entrée du cimetière franco-allemand de Le Sourd	111
Fig. 141 : Cimetière franco-allemand de Le Sourd	111
Fig. 142 : Cimetière franco-allemand de Le Sourd	111
Fig. 143 : Puit au nord de Colonfay	112
Fig. 144 : Vierge sur la D26 au nord de Sains-Richaumont	112
Fig. 145 : Oratoire à l'entrée est de Wiège-Faty	113
Fig. 147 : Croix dans le centre de Sons-et-Ronchères	114
Fig. 146 : Croix au centre de Puisieux-et-Clanlieu	114
Fig. 148 : Oratoire au nord de Colonfay	114
Fig. 149 : Vierge au nord de Sains-Richaumont	115
Fig. 150 : Tableau des enjeux et sensibilités de l'aire d'étude immédiate	116
Fig. 151 : Scénario d'implantation n°1	122
Fig. 152 : Scénario d'implantation n°2	122
Fig. 153 : Scénario d'implantation n°3	123
Fig. 154 : Scénario d'implantation n°4	123
Fig. 155 : Schéma de principe de calcul d'occupation des éoliennes sur l'horizon	142
Fig. 156 : Carte d'occupation de l'horizon de Marly-Gomont à 5 et 10km avec le projet	144
Fig. 157 : Carte des angles de respiration visuelle de Marly-Gomont à 10km	144
Fig. 158 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Marly-Gomont à 10km	144
Fig. 159 : Carte d'occupation de l'horizon de Le Sourd à 5 et 10km avec le projet	145
Fig. 160 : Carte des angles de respiration visuelle de Le Sourd à 10km	145
Fig. 161 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Le Sourd à 10km	145
Fig. 162 : Carte d'occupation de l'horizon de Lemé à 5 et 10km avec le projet	146
Fig. 163 : Carte des angles de respiration visuelle de Lemé à 10km	146
Fig. 164 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Lemé à 10km	146
Fig. 165 : Carte d'occupation de l'horizon de Housset à 5 et 10km avec le projet	147
Fig. 166 : Carte des angles de respiration visuelle de Housset à 10km	147
Fig. 167 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Housset à 10km	147
Fig. 168 : Carte d'occupation de l'horizon de Landifay à 5 et 10km avec le projet	148
Fig. 169 : Carte des angles de respiration visuelle de Landifay à 10km	148
Fig. 170 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Landifay à 10km	148
Fig. 171 : Carte d'occupation de l'horizon de Guise à 5 et 10km avec le projet	149
Fig. 172 : Carte des angles de respiration visuelle de Guise à 10km	149
Fig. 173 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Guise à 10km	149
Fig. 174 : Carte d'occupation de l'horizon de Beaurain à 5 et 10km avec le projet	150
Fig. 175 : Carte des angles de respiration visuelle de Beaurain à 10km	150
Fig. 176 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Beaurain à 10km	150
Fig. 177 : Carte d'occupation de l'horizon de Wiège-Faty à 5 et 10km avec le projet	151
Fig. 178 : Carte des angles de respiration visuelle de Wiège-Faty à 10km	151
Fig. 179 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Wiège-Faty à 10km	151
Fig. 180 : Carte d'occupation de Prisces à 5 et 10km avant le projet	152

Fig. 181 : Carte des angles de respiration visuelle de Colonfay à 10km	152
Fig. 182 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Colonfay à 10km	152
Fig. 183 : Carte d'occupation de l'horizon de Sains-Richaumont à 5 et 10km avec le projet	153
Fig. 184 : Carte des angles de respiration visuelle de Sains-Richaumont à 10km	153
Fig. 185 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Sains-Richaumont à 10km	153
Fig. 186 : Carte d'occupation de Puisieux-et-Clanlieu à 5 et 10km avant le projet	154
Fig. 187 : Carte des angles de respiration visuelle de Puisieux-et-Clanlieu à 10km	154
Fig. 188 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Puisieux-et-Clanlieu à 10km	154
Fig. 189 : Vue aérienne présentant les différents masques visuels aux abords de Le Sourd	156
Fig. 190 : Vue depuis la D26 présentant le talus qui masque la vue en direction du projet au niveau de la mairie	157
Fig. 191 : Tableau de synthèse des niveaux d'impact de l'aire d'étude éloignée au regard des différents enjeux identifiés dans l'état initial	225
Fig. 192 : Tableau de synthèse des niveaux d'impact de l'aire d'étude immédiate au regard des différents enjeux identifiés dans l'état initial	435
Fig. 193 : Photomontages des variantes d'implantation depuis le point de vue n°5	452
Fig. 194 : Cartes des différentes parcelles et des jardins privés dans lesquels la mesure peut s'appliquer	453
Fig. 195 : D773, rue principale de Colonfay avant enfouissement	454
Fig. 196 : Photosimulation de la rue principale de Colonfay après l'enfouissement des lignes électriques	454
Fig. 197 : Cartes des différentes parcelles et des jardins privés dans lesquels la mesure peut s'appliquer	454
Fig. 198 : Photomontage de la place avant travaux avec et projet	455
Fig. 199 : Vue aérienne de la place attenante à la mairie de Colonfay	455
Fig. 200 : Photomontage du principe d'aménagement prévu sur la place	455

A landscape photograph showing a rural scene. In the foreground, there is a field of dark, tilled earth with some green grass. To the right, a paved road runs alongside a grassy area with several large, leafless trees. In the background, a line of wind turbines is visible against a clear blue sky.

ATER Environnement

Projet éolien des Cerisiers

Expertise paysagère